

ffgolf®

GUIDE FÉDÉRAL DES ÉCOLES DE GOLF

3^e partie - Fiches techniques



Sommaire

Administratif : formulaires et modèles

Fiche d'inscription à l'école de golf - modèle	p 2
Fiche d'urgence médicale	p 3
Autorisation d'accompagnement en transport	p 4
Autorisation de filmer, photographier, exploiter et diffuser l'image	p 5
Autorisation parentale de prélèvement en cas de contrôle antidopage	p 6-7
Fiche sanitaire de liaison	p 8-9
Règlement intérieur École de golf	p 10-11
Feuille de présence École de golf	p 12

Les repères avancés

Repère Orange	p 13-14
Repère Violet	p 15
Les 7 repères officiels incluant les 2 repères avancés	p 16-17
Préconisations fédérales pour les distances de jeu des jeunes	p 18
Création des séries par âges sur le logiciel RMS 9	p 19-21

Suivi & encadrements sportifs »

Fiche de suivi sportif des jeunes	p 22
Tutoriel de suivi sportif des jeunes sur Extranet	p 23-24
Fiche suiveur de partie	p 25-22
Fiche préparation du sac de golf	p 28

Le recrutement et le développement de l'école de golf

Le golf à l'école primaire	p 29-30
Les outils éducatifs	p 30-31
Tableau récapitulatif de mise en place de l'activité dans le cadre de l'aménagement des rythmes scolaires	p 32-33

Commande de documents et matériel

Commande de documentation sur Extranet	p 35
--	------

Contrats et conventions

Exemple de convention : structure privée / Association Sportive	p 36-37
Contrat de travail à durée indéterminée intermittent	p 38-43

Documents divers

La trousse de secours	p 44-45
Exemples de fiches baby-golf	p 46-49

Nota:

Les textes et fiches pratiques de cette 3^e partie du GUIDE fédéral des écoles de golf sont téléchargeables sur Extranet dans l'onglet « Documentations » puis « Jeunes, Scolaires et Universitaires ».

Ces documents ont été mis sur le Net pour suivre les évolutions administratives et réglementaires en temps réel.

Fiche d'inscription

LOGO DE L'AS OU DU CLUB	INSCRIPTION ÉCOLE DE GOLF SAISON /.....	PHOTO
<p>Nom et prénom de l'enfant:</p> <p>Date de naissance:</p> <p>Adresse:</p> <p>Numéro de licence:</p> <p>Certificat médical Fourni Non-fourni</p> <p>Niveau drapeaux</p> <p>Nom de la mère:</p> <p>Adresse de la mère:</p> <p>Tél.: fixe:</p> <p>E-mail:</p> <p>Nom du père:</p> <p>Adresse du père:</p> <p>Tél.: fixe:</p> <p>E-mail:</p>		
<p>Groupe d'École de Golf choisi:</p> <p>Jour et horaires:</p> <p>Paiement comptant:</p> <p>Paiement en plusieurs fois:</p>	<p style="text-align: center;">Espèce Chèque</p> <p style="text-align: center;">En chèques de €</p>	<p style="text-align: right;">Tél.:</p> <p style="text-align: right;">Index:</p> <p style="text-align: right;">Prénom:</p> <p style="text-align: right;">Tél.: portable:</p> <p style="text-align: right;">Prénom:</p> <p style="text-align: right;">Tél.: portable:</p>

Fiche d'urgence médicale

Je soussigné(e) / nous soussignés (Nom et prénom des représentants légaux ou du représentant légal):

.....
.....

Domicilié(e) (s) au:

.....

Autorise(nt) les membres de l'encadrement administratif et /ou technique du Club/Ligues/ Comité Départemental de à prendre toutes dispositions en cas de maladie ou d'accident et notamment à avertir les services de secours d'urgence afin que le joueur mineur (Nom et prénom) né(e) le soit orienté(e) vers la structure hospitalière la mieux adaptée.

Le Club/ Ligue /Comité Départemental de s'efforcera de prévenir les représentants légaux ou le représentant légal dans les meilleurs délais aux numéros suivants:

N° de téléphone domicile:

N° de portable de la mère:

N° de téléphone du travail de la mère:

N° de portable du père:

N° de téléphone du travail du père:

N° de téléphone le cas échéant d'une personne susceptible de vous prévenir:

Observations éventuelles: (traitements médicaux, allergies, autres observations utiles.)

.....
.....
.....
.....

Fait à le en deux exemplaires originaux.

Signature du représentant légal /des représentants légaux

NUMÉROS UTILES

La Commission Médicale ffgolf
0141497740 • sportif@ffgolf.org

Samu: 15 ou le SMUR le plus proche
Pompiers: 18
Centre Antipoison (PARIS): 0140054848

Autorisation d'accompagnement en transport par un entraîneur ou un bénévole du club

Nous soussignés, Madame et Monsieur

Demeurant :
.....
.....
.....

Autorisons les entraîneurs ou bénévoles désignés par le club à véhiculer notre enfant pour se rendre sur un lieu d'hébergement ou un lieu d'entraînement ou de championnat.

Signature des parents

Autorisation de filmer, photographeur exploiter l'image et diffuser l'image

Je (nous) soussigné(s)
domicilié(s) au
autorise(sons) (nom de l'association, du responsable)
et coordonnées du siège

- à filmer (et/ou photographeur) , sans contrepartie de quelque nature que ce soit, mon (mes) enfant(s) mineur(s) nom(s) - prénom(s)
- à utiliser, sans contrepartie de quelque nature que ce soit, l'image de mon (mes) enfant(s) susmentionné(s) aux fins d'un document à vocation purement pédagogique interne à l'association sportive/à l'école de golf.
- à diffuser, sans contrepartie de quelque nature que ce soit, l'image de mon (mes) enfant(s) susmentionné(s) sur le site internet de l'association sportive/de l'école de golf jusqu'à ses 18 ans
- Cette autorisation exclut toute autre utilisation de l'image de mon (mes) enfant(s), notamment dans un but commercial ou publicitaire.
- Cette autorisation est donnée sans limitation de durée à compter de sa signature, mais pourra être révoquée à tout moment sur simple demande écrite de ma part, adressée à (nom de l'association, du responsable)..... Dont l'adresse figure ci-dessus. Cette révocation ne prenant effet que pour les utilisations engagées postérieurement à sa réception par (l'association ou le responsable).

Fait à
Le

Signatures des représentants légaux (père et mère)
précédées de la mention « lu et approuvé - bon pour accord »

Le père:

La mère:

Prélèvement nécessitant une technique invasive lors d'un contrôle antidopage concernant les mineurs ou les majeurs protégés

Depuis 2011, l'Agence Française de Lutte contre le Dopage (AFLD) a développé le nombre de contrôles antidopage par voie de prélèvements sanguins. À ce titre, nous vous informons que la ffgolf a fait l'objet du premier contrôle de ce type en août 2012.

L'article R 232-52 du Code du Sport (Annexe I) prévoit que les prélèvements effectués dans le cadre d'un contrôle antidopage nécessitant une technique invasive (prélèvements sanguins ou de phanères) ne peuvent être effectués par le préleveur **qu'au vu d'une autorisation écrite de la ou des personnes investies de l'autorité parentale ou du représentant légal du mineur ou majeur protégé.**

Le même article précise que **« l'absence d'autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôles » susceptible de donner lieu, aux termes de la réglementation de lutte contre le dopage, à une sanction d'interdiction de participer à une compétition pour une durée de deux ans.**

Le Ministère des Sports en collaboration avec l'AFLD a souhaité mettre à disposition des fédérations sportives un formulaire d'autorisation (Voir Annexe II).

La ffgolf invite ses Clubs, lors de la prise ou du renouvellement de licence, à soumettre les parents des mineurs concernés à la signature de cette autorisation.

Les athlètes mineurs devront lors de tout déplacement (stage, compétition) être munis de cette autorisation (originale ou copie) pour, le cas échéant, la présenter aux préleveurs. Les Clubs et Ligues Régionales sont invités à disposer d'une copie de ce document lorsqu'ils accompagnent les sportifs sur ce type de manifestation.

Lorsqu'ils sont sur les lieux de compétitions ou de stages, les représentants légaux peuvent aussi signer l'autorisation.

La ffgolf reste à votre disposition pour toutes informations complémentaires aux coordonnées suivantes :

Direction Technique Nationale :

Docteur Yves Hervouet des Forges, Médecin Fédéral National

Direction Juridique & Vie Fédérale • Olivier Garcia : 0141497715 - olivier.garcia@ffgolf.org

Annexes :

- références légales ;
- modèle autorisation.

Annexe I: RÉFÉRENCES CODE DU SPORT

Article R232-52

La personne chargée du contrôle vérifie, par tout moyen, l'identité du sportif contrôlé, au besoin avec l'assistance notamment :

- du délégué fédéral prévu à l'article R. 232-60 ou d'une personne désignée par la Fédération en cas d'absence de désignation d'un délégué fédéral ou d'inexécution de sa part de l'obligation mentionnée à l'article R. 232-60 ;
- de l'organisateur de la compétition ou de la manifestation ;
- de l'escorte prévue à l'article R. 232-55.

Si le sportif contrôlé est un mineur ou un majeur protégé, tout prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment un prélèvement de sang, ne peut être effectué qu'au vu d'une autorisation écrite de la ou des personnes investies de l'autorité parentale ou du représentant légal de l'intéressé remise lors de la prise ou du renouvellement de la licence. L'absence d'autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle.

Autorisation parentale : prélèvement nécessitant une technique invasive lors d'un contrôle antidopage concernant les mineurs ou les majeurs protégés

(En application de l'article R. 232-52 du code du sport)

Je soussigné(e) (Nom, Prénom) :

Agissant en qualité de père, mère ou représentant légal de l'enfant mineur ou du majeur protégé:

(Nom, Prénom de l'enfant) :

Autorise tout préleveur, agréé par l'Agence Française de lutte contre le dopage ou missionné par la Fédération internationale, dûment mandaté à cet effet, à procéder à tout prélèvement nécessitant une technique invasive (prise de sang, prélèvement de phanères) lors d'un contrôle antidopage sur l'enfant mineur ou le majeur protégé:

(Nom et Prénom de l'enfant) :

Ce document devra être présenté au préleveur lors d'un contrôle antidopage invasif. Il est valable pour la saison sportive (indiquer millésime)

Fait à, le

Signature:

Article R. 232-52 du code du sport :

Si le sportif contrôlé est un mineur ou un majeur protégé, tout prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment un prélèvement de sang, ne peut être effectué qu'au vu d'une autorisation écrite de la ou des personnes investies de l'autorité parentale ou du représentant légal de l'intéressé remise lors de la prise ou du renouvellement de la licence. L'absence d'autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle.

L'absence d'autorisation parentale, lors d'un contrôle antidopage invasif, est constitutive d'un refus de se soumettre à ce contrôle et est susceptible d'entraîner des sanctions disciplinaires à son égard (deux ans de suspension de compétition).

L'original ou une copie doit être conservé par le joueur mineur et devra être présenté, le cas échéant, au préleveur. Une copie doit être transmise au Club du joueur ainsi qu'à sa Ligue d'appartenance.

Code de l'action sociale et des familles
Fiche sanitaire de liaison

Cette fiche permet de recueillir les informations utiles pendant l'accueil de l'enfant.
 Elle évite aux parents de se démunir du carnet de santé.

Enfant: <input type="checkbox"/> fille <input type="checkbox"/> garçon	Date de naissance:
Nom:	Prénom:
Adresse:	

Accueil: <input type="checkbox"/> stage <input type="checkbox"/> compétition
Date du stage/de la compétition:
Lieu du stage/de la compétition:

I. Vaccination (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant)

Vaccins obligatoires	oui	non	Dernier rappel	Vaccins recommandés	oui	non	Date
Diphtérie				Hépatite B			
Tétanos				Rubéole			
Poliomyélite				Coqueluche			
ou DT polio				Autres (préciser)			
ou Tétracoq							
BCG.							

Joindre un certificat de contre-indication du vaccin dans le cas où l'enfant n'a pas été immunisé par les vaccins obligatoires.

Nota: le vaccin antitétanique ne présente aucune contre-indication.

II. Renseignements médicaux

L'enfant doit-il suivre un traitement médical pendant le stage/compétition? oui non

Si oui, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (dans leurs boîtes d'origine, avec la notice, et marquées au nom de l'enfant).

Attention: **aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.**

L'enfant a-t-il déjà eu les maladies suivantes?

Rubéole		Varicelle		Angine		Scarlatine		Coqueluche	
<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non								
Otite		Rougeole		Oreillons		Rhumatisme articulaire aigu			
<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non								

Allergies: médicamenteuses oui non
alimentaires oui non

asthme oui non
autres oui non

Préciser la cause de l'allergie et la conduite à tenir :

.....
.....
.....

Indiquer les difficultés de santé (maladie, accident, crises convulsives, hospitalisation, opération, rééducation) en précisant les dates et les précautions à prendre.

.....
.....
.....

III. Recommandations utiles

Préciser si l'enfant porte des lunettes, des prothèses auditives, des prothèses dentaires, etc. ?

.....
.....
.....

IV. Responsable légal de l'enfant

Nom:

Prénom:

Adresse pendant le stage/compétition:

Tél.: domicile:

travail:

portable:

Nom et Tél. du médecin traitant (facultatif):

Je soussigné, responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du stage/compétition à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Signature (précédée de la mention lu et approuvé):

Date:

À remplir par le responsable du stage/de la compétition à l'attention de la famille

Nom et coordonnées du responsable du stage/compétition:

.....
.....
.....

Observations:

.....
.....
.....
.....

Règlement intérieur école de golf

Saison: /

La commission « jeunes »
Le président
Le directeur
L'enseignant de golf

Le présent règlement intérieur a pour but de préciser le fonctionnement de l'association dans le cadre de ses statuts. Il a été adopté par l'organe compétent selon les statuts de l'AS, le/...../..... Il est remis à l'ensemble des membres ainsi qu'à chaque nouvel adhérent.

Préambule

Le règlement est rédigé afin de définir les règles de fonctionnement de l'école de golf, le rôle et les missions des différents acteurs.

- Signature du label **école de golf ffgolf**
- La nature des missions des principales personnes de l'AS et de la structure privée dans le cadre de l'école de golf.
- L'école de golf ouverte aux jeunes de 4 à 17 ans dans l'année en cours
- La période

Les modalités d'adhésion

- La licence obligatoire
- Les informations concernant le jeune
- Le certificat médical
- Les modalités d'inscription (conditions de paiement, de remboursement, pièces à fournir...)

Les activités et leurs conditions de pratique

- Le tarif des différentes activités proposées, éventuels tarifs réduits
- La composition des groupes
- Les objectifs de chaque groupe et le programme pédagogique
- Les animations et évaluations proposées
- Le planning

Règles de bonnes conduites

- La ponctualité, l'assiduité, le salut d'arrivée et de départ
- Le respect des consignes, du terrain et du matériel
- Les règles spécifiques : prévenir en cas d'absence, éteindre son téléphone, etc.
- Les conditions de pratique et de sécurité (ex : possibilités de pratique en autonomie)

Parcours, practice, matériel et locaux

Cet article définit précisément les conditions d'utilisation (qui peut utiliser, quand, quoi, sous quel contrôle), d'entretien du matériel et des locaux ainsi que les conditions de prêts et les mesures de réparation en cas de détérioration.

- L'accès libre sur le parcours en fonction du niveau (drapeaux et repères traditionnels) et zones d'entraînement.
- Jetons de practice

Les procédures d'accueil, de départ des jeunes et de déplacements

- Les conditions d'accueil et de départ des jeunes
- Se déplacer pour représenter l'association est une activité courante. Il est donc opportun de préciser certaines règles de bonne conduite et préciser les responsabilités de chacun.
- L'utilisation de véhicules personnels et l'assurance (personnel ou de l'association)
- L'utilisation des voiturettes de golf sur le terrain (déplacement autorisé à condition que le conducteur soit majeur)

- Les principes d'organisation et de délégations lors des compétitions ou des entraînements sur un autre golf (qui ? quand ? comment ? où ? avec qui ? pourquoi ?)
- La conduite à tenir lors des déplacements
- La participation aux frais (taux de remboursement) ou non remboursement

Les personnes bénévoles : rôles et missions

L'existence des commissions : rôles, modalités de constitution, fonctionnement

- La réunion des parents
- Les bilans réguliers
- Les moyens de communication
 - o tableau d'affichage
 - o e-mails, courriers, newsletter, Facebook, Twitter

Conditions d'exclusion ou de suspension de l'élève

Les définir et expliquer la procédure.

Pendant la séance, sur le parcours, au club-house, en représentation du club, etc.

Informations relatives aux assurances

Assurances Responsabilité civile et assurances complémentaires « accidents corporels » de la ffgolf
<https://www.ffgolf.org/>

La feuille de présence

Il est recommandé de faire l'appel à chaque séance pour les raisons suivantes :

1. Sur le plan sportif :

- Suivi du jeune
- Évaluation de son implication

2. Sur le plan de la responsabilité

- S'assurer que le jeune est bien présent vis-à-vis des parents. La responsabilité des acteurs de l'école de golf peut être engagée à partir du moment où le jeune est accueilli pour sa séance. Les conditions d'accueil sont préalablement validées en début de saison avec les parents (sur un compte rendu d'une réunion avec les parents ou sur le règlement intérieur).

Exemple de feuille de présence ci-après

Les repères avancés

Le repère avancé 7: repère orange

L'installation sur un terrain d'un repère de jeu officiel supplémentaire, **le repère 7 (repère orange)**, va permettre d'identifier un parcours dont la distance sera de 2200 à 2750 m. La longueur correspond à un parcours installé sur 18 trous mais ces repères, préconisés pour les joueurs dont la mise en jeu est inférieure à 120 m, peuvent n'être installés que sur 9 trous.

Pour que ce parcours puisse être utilisé pour les passages des drapeaux dans les écoles de golf, il est recommandé d'équilibrer les trous courts (maximum 90 m), les trous moyens (+/- 135 m, entre 90 et 165 m) et les trous longs (entre 165 et 220 m) pour une longueur sur 9 trous comprise entre 1100 et 1375 m.

C'est sur les 9 trous de ce parcours des repères 7 (repères orange) que les enfants passeront les drapeaux bleu, jaune, blanc et bronze.

Afin d'être homologué et permettre ainsi la gestion des index, ce parcours doit comporter des repères fixes (orange) et doit être enregistré sur l'extranet du club.

Enregistrement et homologation des repères 7 (repères orange):

La création puis l'homologation de ce nouveau repère ne demandent pas l'intervention d'un étalonneur. Cela se fait sur l'Extranet du club.

Si le club a plusieurs terrains, il faut tout d'abord sélectionner le terrain sur lequel ces repères vont être installés. (Rubrique « club » puis « les terrains »).

Une fois le terrain choisi, entrer les « PAR », les coups reçus et les distances. Attention, il faut renseigner les 18 trous et donc dupliquer les 9 trous de l'aller sur le retour même si les repères ne sont installés que sur les 9 premiers trous.

Illustration n° 1:

01 Isabella

Données du terrain Envoyer le terrain Repères avancés

Demande de création des repères avancés

Repères Violets Repères Orange

Veuillez remplir dans les 4 lignes ci-dessous les données correspondant : aux PARS, au

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	Aller																	
→ Les PARS 9 trous Aller																		→ Les PARS 9 trous Retour																	
4	4	5	3	4	4	5	3	4	5	4	4	4	4	4	4	4	4	36																	
→ Les COUPS RECUS 18 trous																																			
6	12	2	18	10	14	4	16	8	11	1	5	1	1	1	1	1	1																		
→ Les COUPS RECUS 9 trous Aller																		→ Les COUPS RECUS 9 trous Retour																	
3	6	1	9	5	7	2	8	4	6	1	3	1	1	1	1	1	1																		
→ Les DISTANCES (en mètres)																																			
160	150	220	70	135	125	200	115	120	215	170	155	155	155	155	155	155	155	1295																	
→ Les temps moyen 9 trous Aller (en minutes)																		→ Les temps moyen 9 trous Retour																	
00:14	00:14	00:17	00:11	00:14	00:14	00:17	00:11	00:14	00:17	00:14	00:14	00:14	00:14	00:14	00:14	00:14	00:14	02h06																	

Après avoir cliqué sur « enregistrer » et « envoyer à la ffgolf », le club recevra instantanément de la ffgolf une confirmation de réception puis, dans les jours qui suivront, une confirmation d'homologation.

Note labellisation : Pour un club labellisé ou en cours de labellisation, c'est cet enregistrement qui permettra au club de valider un des éléments du critère 2 du tableau de bord : « un parcours des repères 7 (repères orange) compris entre 2200 et 2750 m (sur 18 trous) enregistré sur Extranet ».

La dernière étape consistera à **mettre le RMS 9** :

La confirmation d'homologation du repère 7 par la ffgolf sera accompagnée d'un message invitant le club à mettre à jour son RMS-Clubs. Pour cela le club devra se rendre sur le module **RMS 9** et mettre à jour la partie « Messages en attente fléole ».

Le repère 7 sera alors automatiquement intégré au module **RMS 9**

Le club pourra ainsi prévoir des compétitions de ces nouveaux repères avancés 7 et gérer des index de 54 à 36 pour toutes les catégories d'âge.

Lorsque des enfants de l'EdG passeront leur drapeau de bronze, il faudra créer une compétition du repère 7. Les scores remis après le passage des drapeaux devront être rentrés sur RMS et publiés.

Le repère avancé 6 : repère violet

L'installation sur un terrain d'un repère de jeu officiel supplémentaire, le repère 6 (repère violet) va permettre d'identifier un parcours intermédiaire entre le repère 5 et le repère 7.

Ce repère de départ, préconisé pour les joueurs dont la mise en jeu est de 120 à 140m, sera installé sur les 18 trous du parcours.

Ce qui doit prévaloir pour l'installation de ce repère, c'est son installation à chaque début de fairway. Cela permet :

- De faciliter le jeu, en particulier des débutants qui n'ont pas de rough à franchir
- D'être localisé facilement
- De ne pas nécessiter d'aire de départ supplémentaire.
- Dans la mesure où ce départ se trouve en début de fairway, il peut être matérialisé avec des plaques plates ne gênant pas la tonte.

Pour les PAR 3, le repère de départ pourra exceptionnellement être placé au même endroit que le repère 5 (rouge) si la configuration du terrain ne permet pas de le placer plus près (ravin, pièce d'eau).

Ce repère doit avoir une distance comprise entre 3500 et 4000m sur 18 trous (référence valable pour un par 72).

Enregistrement et homologation des repères 6 (repères violets) :

La création puis l'homologation de ce nouveau repère ne demandent pas l'intervention d'un étalonneur. Cela se fait sur l'Extranet du club.

Si le club a plusieurs terrains, il faut tout d'abord sélectionner le terrain sur lequel ces repères ont été installés. (Rubrique « club » puis « les terrains »).

Une fois le terrain choisi, entrer les distances, vérifier les « PAR » et les coups reçus.

Illustration n°2

Données administratives	Guide des Golfs	Les adresses	Les terrains	Imprimer
01 Le Havre	04 Compact et P'n'P du Havre Oct-			
Données du terrain	Envoyer le terrain	Repères avancés		

Demande de création des repères avancés																	
Repères Violets									Repères Orange								
Veuillez remplir dans les 4 lignes ci-dessous les données correspondant : aux PARS, aux COUPS RECUS et aux DISTANCES																	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
→ Les PARS 9 trous Aller									→ Les PARS 9 trous Retour								
4	4	4	3	4	4	5	3	4	3	5	3	4	4	4	5	4	4
Aller									Retour								
									36								
									Total								
									71								
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
→ Les COUPS RECUS 18 trous																	
1	5	7	1	13	3	17	9	11	14	8	10	4	12	2	16	18	6
→ Les COUPS RECUS 9 trous Aller									→ Les COUPS RECUS 9 trous Retour (tous vides ou tous remplis)								
7	4	8	1	6	3	5	9	2	3	4	5	2	6	1	8	9	7
→ Les DISTANCES (en mètres)																	
224	223	228	105	215	235	320	90	211	85	322	77	225	181	248	269	179	215
Aller									Retour								
									1801								
									Total								
									3652								
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
→ Les temps moyen 9 trous Aller (en minutes)									→ Les temps moyen 9 trous Retour (en minutes)								
00:14	00:14	00:14	00:11	00:14	00:14	00:17	00:11	00:14	00:11	00:17	00:11	00:14	00:14	00:14	00:17	00:14	00:14
Aller									Retour								
									02h06								
									Total								
									04h09								

Après avoir cliqué sur « enregistrer » et « envoyer à la ffgolf », le club recevra instantanément de la ffgolf une confirmation de réception puis, dans les jours qui suivront, une confirmation d'homologation.

La dernière étape consistera à mettre le le logiciel RMS 9 à jour :

La confirmation d'homologation du repère 6 par la ffgolf sera accompagnée d'un message invitant le club à mettre à jour son logiciel RMS. Tuile administration / clubs et parcours / parcours puis cliquer sur l'icône «Envoyer/recevoir».

Le repère 6 sera alors automatiquement intégré au module logiciel RMS 9.

Le club pourra ainsi prévoir des compétitions de ces nouveaux repères avancés et gérer des index de 54 à 0 pour toutes les catégories d'âges.

Les 7 repères officiels de jeu incluant les 2 repères avancés

Une fois les deux repères homologués par la ffgolf, le club disposera de 7 repères officiels:

Illustration n° 3: dessin des 7 repères officiels de jeu d'un parcours

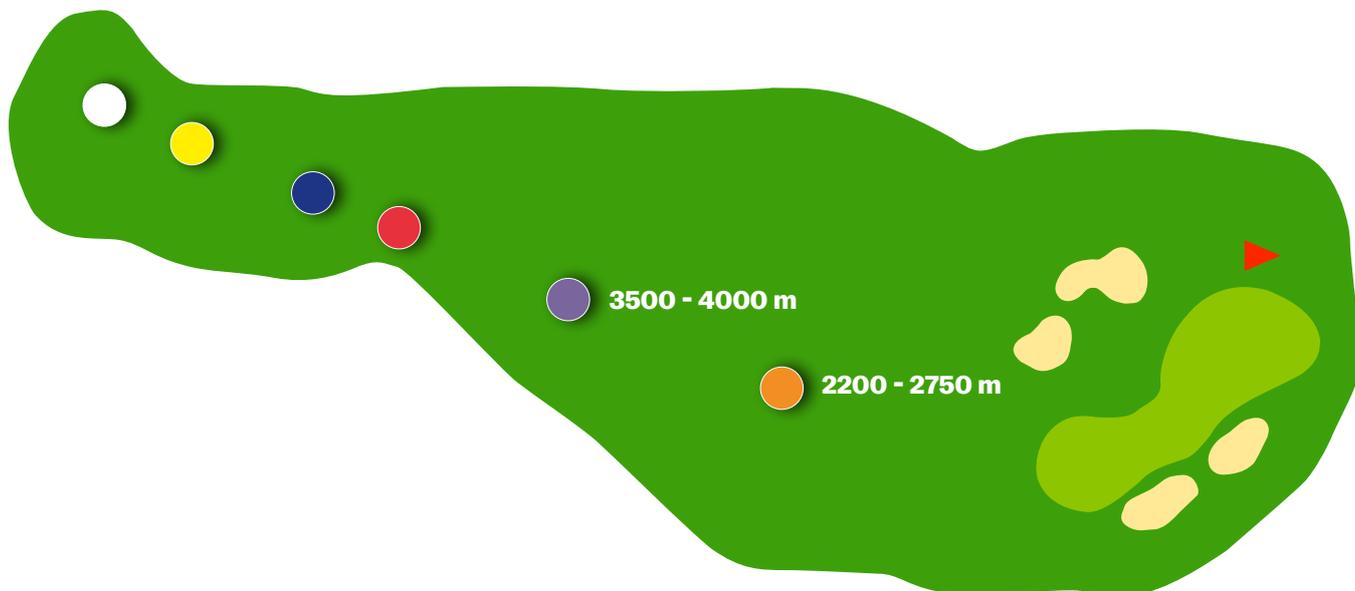


Illustration n° 4
affichage des 2 repères avancés homologués violet (repère 6) et orange (repère 7) tel qu'il apparaît sur l'Extranet d'un club.

Données administratives	Guide des Golfs	Les adresses	Les terrains	Imprimer
01 Le Havre	04 Compact et P'n'P du Havre Oct-			
Données du terrain	Envoyer le terrain	Repères avancés		

Le Havre - 18 trous - Par 71

Terrain officiel : Oui Actif : Oui Autorisation HCP : Oui Dernière CPT jouée : 18/02/2025
 Etalonnage : Oui Date Etalonnage : 01/11/2024 Homologation : Oui Date Homologation : 01/01/2000

N°	Les repères		Limite HCP							SSS		Slope		
	Libellé	Par	Dst.	ETL	HML	Idx D	Idx M	U16	U12	Dames	Mess.	Dames	Mess.	
2	Repères Blancs	71	5805	✓	✓	-9	-9	-9	-9	0	71,9	0	125	👁
3	Repères Jaunes	71	5409	✓	✓	-9	-9	-9	-9	76	70	134	122	👁
4	Repères Bleus	71	5014	✓	✓	-9	-9	-9	-9	73,6	68,1	129	118	👁
5	Repères Rouges	71	4761	✓	✓	-9	-9	-9	-9	72,3	66,8	126	116	👁
6	Repères Violet	71	3652	✓	✓	-9	-9	-9	-9	65,4	60,6	123	113	👁
7	Repères Orange	71	2608	✓	✓	36	36	36	36	54	54	113	113	👁
10	Repères Minimés Garçons	71	5805		✓	-9	-9	-9	-9	0	71,9	0	125	👁
11	Repères Benjamins Garçons	71	5409		✓	-9	-9	-9	-9	0	70	0	122	👁
12	Repères U12 Garçons	71	4761		✓	-9	-9	-9	-9	0	68	0	117	👁
13	Repères U10 Garçons	71	4153		✓	-9	-9	-9	-9	0	66	0	112	👁
20	Repères Minimés Filles	71	4922		✓	-9	-9	-9	-9	73	0	128	0	👁
21	Repères Benjamins Filles	71	4530		✓	-9	-9	-9	-9	71	0	123	0	👁
22	Repères U12 Filles	71	4153		✓	-9	-9	-9	-9	69	0	118	0	👁
23	Repères U10 Filles	71	3652		✓	-9	-9	-9	-9	67	0	113	0	👁
90	Repères Autre Messieurs	70	5718		✓	-9	-9	-9	-9	0	69,5	0	120	👁

Illustration n° 5: affichage des repères avancés homologués tels qu'il apparaît sur l'Extranet d'une Ligue ou d'un comité départemental.

9403 LIGUE DE GOLF NOUVELLE-AQUITAINE - JEROME BARRERE - Référent Ecole de Golf Déconnexion

Accueil News Ligue Licenciés **Services** Sport Statistiques Finances Documentations Faq Fédération Aide ?

Services

Club Découverte

Votre Inscription
Vos journées découverte
Dossier Communication

Charte des 15 engagements écoresponsables

Présentation
Formulaire en ligne

ffgolf access

Présentation et saisie
ffgolf access activés
Suivi du programme

PASS GO for GOLF

Suivi du programme
Supports de communication

PASS Carte Verte

Suivi du programme

Repères avancés

Suivi du programme

Ecole de Golf

Tableau de bord

Suivi du programme Repères avancés Imprimer

Liste des repères avancés validés et en attente de validation. Vendredi
04 avril 2025

No	Golf	Terrain	Repère	Repère
0008	GOLF DE CHANTACO	Chantaco	3971m ✓ 28/08/2018	2559m ✓ 28/08/2018
0018	GOLF DE BIARRITZ LE PHARE	Biarritz	3962m ✓ 18/11/2016	2668m ✓ 24/09/2019
0027	GOLF DE LA NIVELLE	La Nivelle	4130m ✓ 03/10/2019	2400m ✓ 21/02/2020
0029	GOLF BORDELAIS	Bordelais	3662m ✓ 25/06/2019	2571m ✓ 25/06/2019
0040	GOLF CLUB D'HOSSEGOR	Hossegor	4140m ✓ 18/09/2018	2670m ✓ 28/08/2018
0041	GOLF DE CHIBERTA	Chiberta	3934m ✓ 01/10/2019	
0042	GOLF DE SAINTES	L'Aqueduc		2638m ✓ 13/06/2018
0048	ANGOULEME GOLF L'HIRONDELLE	Hirondelle	3610m ✓ 09/12/2019	2248m ✓ 04/04/2018
0051	PAU GOLF CLUB 1856	Pau	4215m ✓ 12/12/2017	2753m ✓ 12/12/2017
0053	GOLF INTERNATIONAL D'ARCACHON	Arcachon	4290m ✓ 06/11/2017	2749m ✓ 06/11/2017
0071	GOLF DE MIGNALOUX	Poitevin	4294m ✓ 16/03/2021	2320m ✓ 11/09/2019
0093	GOLF CLUB DE PERIGUEUX	Perigueux	4034m ✓ 23/10/2018	2644m ✓ 09/11/2017
0113	UGOLF BORDEAUX CAMEYRAC	Les Chênes	4118m ✓ 13/03/2018	2630m ✓ 20/02/2017
0121	DOMAINE GOLF DE SAINT LAZARE	Limoges 72	4200m ✓ 06/11/2017	2700m ✓ 06/11/2017
0125	GOLF DE ROYAN	Cordouan	4269m ✓ 18/02/2019	2610m ✓ 18/02/2019
0127	GOLF CLUB D'AUBAZINE-CORREZE	Aubazine	4319m ✓ 09/11/2017	2623m ✓ 21/03/2023
0128	GOLF BLUEGREEN BORDEAUX LAC	La Jalle	4256m ✓ 16/02/2018	
		Les Etangs	4275m ✓ 11/04/2017	2495m ✓ 11/04/2017

Préconisations fédérales pour les distances de jeu des jeunes

La ffgolf encourage les clubs à faire jouer les jeunes de distances correspondant à leur catégorie d'âge. Pour chaque catégorie d'âge, le club devra définir (et enregistrer sur RMS) le repère de jeu qui se rapprochera le plus de la distance de jeu préconisée pour la catégorie d'âge concernée.

Ces distances de jeu sont préconisées dès le passage du drapeau d'Argent (9 trous) puis du drapeau Or (18 trous).

Ensuite, pour tous les jeunes classés, ces distances de jeu devront être utilisées au minimum pour toutes les compétitions organisées spécifiquement pour les jeunes et idéalement à chaque fois que les jeunes joueront sur le parcours, même dans le cadre d'une compétition de club, dès lors qu'une série junior à part pourra être créée (cf. partie 2: utilisation des séries par âge lors des compétitions)

1. Le club définit pour chaque catégorie d'âge le repère de jeu officiel qui permettra aux jeunes de jouer des distances de jeu conformes aux préconisations fédérales (en référence à une longueur totale de parcours).

Le club doit définir, pour chaque catégorie d'âge, le repère qui se rapproche le plus possible des préconisations fédérales pour leur classe d'âge en référence à une distance totale sur 18 trous.

Illustration n° 1: Préconisations fédérales sur les distances Jeunes :

Catégories sportives	Distances de jeu préconisées sur 18 trous Référence à un PAR 72
Minimes Garçons	5945 m
Minimes Filles	5035 m
Benjamins Garçons	5540 m
Benjamins Filles	4660 m
U12 Garçons	4910 m
U12 Filles	4275 m
U10 Garçons	4390 m
U10 Filles	3740 m

Dans l'exemple ci-dessous, le club, après avoir comparé les distances des repères officiels de jeu et les préconisations fédérales par catégorie d'âge, a choisi d'attribuer le repère blanc aux minimes garçons, le repère jaune aux benjamins garçons, le repère bleu aux minimes filles, le repère rouge aux Poussins garçons ainsi qu'aux Benjamins et le repère violet aux U12 filles et aux U10 garçons.

Illustration n° 2: Tableau des repères de jeu pour chaque catégorie d'âge

Préconisations fédérales par catégorie d'âge		Repères officiels du parcours choisi pour chaque catégorie d'âge		
Minimes Garçons	5945 m	repère 2	BLANC	5985 m
Benjamins Garçons	5540 m	repère 3	JAUNE	5581 m
Minimes Filles	5035 m	repère 4	BLEU	5123 m
Poussins Garçons	4910 m	repère 5	ROUGE	4780 m
Benjamins	4660 m	repère 5	ROUGE	4780 m
U12 Filles	4000 m	repère 6	VIOLET	3950 m
U10 Garçons	4390 m	repère 6	VIOLET	3950 m

Il faut idéalement que les repères 6 (repères violets) aient été installés car, dans le cas contraire, les U12 Filles (et les U10 Garçons) joueront forcément un parcours trop long, le repère 5 (rouge) dont la longueur est la plus courte n'étant jamais sur une distance qui pourra leur correspondre.

Afin de pouvoir être réutilisés à chaque fois qu'un club souhaitera faire partir les jeunes du repère qui correspond à leur âge, le club devra enregistrer ces repères dans RMS dans les « séries par âge ».

Création des séries par âges sur le logiciel RMS 9

Lorsqu'une compétition sera créée pour faire jouer les jeunes, **il est donc indispensable qu'elle soit créée en utilisant des « séries par âge »** et non des « séries par index » comme cela se fait traditionnellement dans les clubs.

En effet, si l'on reste sur des séries par index, le départ de jeu du jeune qui lui sera attribué dépendra de son index alors que son repère de jeu doit être fonction de son âge d'où l'intérêt de la création de ces séries par âge.

Exemple: Dans un club, un U12 d'index 18 devrait généralement partir des jaunes. Avec des « séries par âge », le repère qui lui sera attribué sera le repère rouge (si l'on prend les repères de jeu de notre illustration n° 2). Un benjamin d'index 4 devrait sûrement partir des repères blancs. Avec les séries par âge, il partira des repères jaunes.

La création de ces « séries par âge » va permettre aussi de présenter les résultats avec un classement par catégorie d'âge: « Minimes Filles », « Minimes Garçons », « Benjamins Garçons » et non par index: série 1, série 2, série 3...

Pour créer ces « séries par âge », le club doit aller dans le module Compétitions de RMS 9 et doit faire comme s'il voulait créer une compétition. Il doit donc commencer par sélectionner le terrain sur lequel se jouera la compétition et ensuite, il doit

sélectionner « séries par âge » et définir, pour chaque catégorie d'âge:

- L'âge concerné (sélectionner « âge dans l'année »)
 - o Minimes âge début: 15 âge fin: 16
 - o Benjamins âge début: 13 âge fin: 14
 - o U12 âge début: 0 âge fin: 12
- Si un club décide de définir un repère de jeu différent pour ses poussins et ses poucets/enfants, il devra scinder sa catégorie U12 en deux:
 - o Poussin 1 et 2 âge début: 11 âge fin: 12
 - o U10 âge début: 0 âge fin: 10
- La formule de jeu: Score Maximum qui est la formule de jeu de référence pour les jeunes
- Le terrain: il faut sélectionner le terrain sur lequel le repère choisi est enregistré
- Le repère de jeu: Il suffit de sélectionner l'un des 7 repères de jeu officiels du terrain.

Note: La configuration de ces séries par âge va déterminer aussi la façon dont seront présentés les résultats. Si l'on veut par exemple, pour les benjamins, avoir un classement de tous les benjamins et ne pas avoir 2 classements séparés avec un classement

pour les benjamins et 1 et un autre pour les benjamins 2, il faut donc regrouper les benjamins 1 et les benjamins 2 sous une même catégorie « Benjamins » avec un âge de début de 13 ans et un âge de fin de 14.

Après avoir défini les caractéristiques des repères pour chaque catégorie d'âge, le club ne doit pas oublier d'enregistrer (disquette verte) puis de cliquer sur « sauver séries d'âge par défaut ». Le fait de « sauver par défaut » va permettre au club de garder en mémoire dans RMS 9 les repères utilisés pour chaque catégorie d'âge mais aussi la formule de jeu, en l'occurrence le score maximum. À chaque fois qu'il souhaitera créer une compétition avec des « séries par âge », les séries telles qu'elles ont été configurées et sauvegardées par défaut s'afficheront automatiquement.

Illustration 3: création sur RMS 9 des « séries par âges » (affichage sur RMS d'un club).

← Assistant de configuration de compétition

1 GÉNÉRAL 2 ORGANISATION 3 TOUR(S) **4 SÉRIES** 5 PARCOURS

Priorité séries Type séries Modèle séries individuelles Modèle séries équipes

1. Séries autres Non

2. **Séries d'âge** **Oui**

3. Séries d'index Non

Décompte

Départage Derniers trous

Utilisation départs préférés Non

Paramètres personnalisés

- Paramètres personnalisés
- Grand Prix Jeunes Majeur
- Mérite Jeunes

Âge dans l'année

Nom	Nom court	Sexe	Âge
U12 Filles	U12F	♀ Femme	0 - 12
U12 Garçons	U12G	♂ Homme	0 - 12
Benjamins FL...	BF	♀ Femme	13 - 14
Benjamins Ga...	BG	♂ Homme	13 - 14
Minimes Filles	MF	♀ Femme	15 - 16
Minimes Garç...	MG	♂ Homme	15 - 16

Illustration 4 & 5: « séries par âges » créés sur RMS 9

← Junior Series 4

Forme de jeu Simple Date 03.04.2025 Club hôte FEDERATION FRANCAISE DE GOLF, GOLF ISABELLA

Ajouter tour Supprimer le tour Panneau d'envoi à la FFGolf RMS 9 online : aperçu publication

Configuration Préparation Tour 1 Statistiques

Préparation

Annnonce

Droit de compétition

Paramètres de rapport >

Organisation

Paramètres d'inscription

Détails du tour >

Séries >

Choix terrains / tees

Terrain

Affectation parcours

Remise des prix >

Désactiver attribution parcours Non

Séries	Club	Terrains	Couleurs de départs	Par	SSS	Slope
1. Séries d'âge						
♀ RF	GOLF ISABELLA	Isabella	Repères Benjamins Filles	71	70,8	125
♀ MF	GOLF ISABELLA	Isabella	Repères Minimes Filles	71	72,8	130
♀ U12F	GOLF ISABELLA	Isabella	Repères U12 Filles	71	68,8	120
♂ BG	GOLF ISABELLA	Isabella	Repères Benjamins Garçons	71	69,5	125
♂ MG	GOLF ISABELLA	Isabella	Repères Minimes Garçons	71	70,8	130
♂ U12G	GOLF ISABELLA	Isabella	Repères U12 Garçons	71	67,5	120

Dans l'exemple ci-dessus, le club XXX a choisi pour chacune de ses catégories d'âge le repère Jeunes, préconisé par la Fédération pour la catégorie d'âge concernée.

Utilisation des « séries par âge » lors des compétitions

Lorsque le club créera une compétition et souhaitera faire jouer les jeunes des repères correspondant à leur âge et non à leur index, il suffira d'utiliser les « séries par âge » enregistrées dans RMS et, en fonction de son âge, un jeune se verra attribuer automatiquement son repère.

Ces « séries par âge » ayant été sauvegardées « par défaut », cela permettra au club de les retrouver à chaque fois qu'il souhaitera faire jouer les jeunes en fonction de leur âge et non de leur index. En revanche, si lors d'une compétition, il souhaite faire une modification, il lui suffira de modifier les spécificités de sa (ou ses) série(s) d'âges. S'il veut conserver ces changements, il cliquera sur « sauver séries d'âge par défaut ». S'il sait que pour les prochaines compétitions, il préférera rester sur ses séries d'origine, il lui suffira d' « enregistrer » ce changement mais de ne pas le « sauver par défaut ».

L'utilisation de ces « séries par âge » doit être systématique lors des compétitions spécifiques jeunes ou lors des compétitions réservées à l'École de golf.

Il est aussi tout à fait possible de les utiliser sur une compétition où les repères de jeu des adultes seront définis en fonction de leur index « séries par index » et ceux des jeunes en fonction de leur âge « séries par âge ». En effet, dans RMS, ces deux séries peuvent être utilisées sur la même compétition et ne nécessitent pas de créer une autre compétition en parallèle pour les jeunes.

3. Préconisations fédérales de jeu pour la catégorie U10

Pour toute la filière sportive fédérale, les jeunes de la catégorie U10 sont généralement inclus dans la catégorie U12.

Il est en effet important que les U10, surtout les meilleurs, fassent partie des mêmes classements (et donc jouent les mêmes parcours) que les poussins 1 et 2 pour pouvoir être classés avec eux et prétendre aussi aux mêmes qualifications d'où la catégorie globale U12.

En revanche, au niveau du club, (et éventuellement aussi à un niveau départemental), il est recommandé de dissocier les poucets garçons de la catégorie U12 pour leur permettre de jouer des distances plus courtes que les poussins. En effet, la distance de jeu recommandée pour les U10 garçons est de 4390 m (contre 4910 m pour les U12 garçons).

Pour le jeu en club, la préconisation fédérale de repère de jeu U10 Garçons et U10 Filles est le repère de jeu 6 (violet / 3500m-4000m).

Cette préconisation fédérale pour les U10 est applicable dès **les passages des drapeaux Argent et Or pour des jeunes U10.**

En revanche, tant que les jeunes U10 n'ont pas obtenu le drapeau d'Argent, il est recommandé de les faire jouer en compétition à partir du repère 7 sur lequel ils ont obtenu le drapeau de bronze. Lors de parties d'entraînement, ils peuvent commencer à jouer du repère 6 pour préparer leur test du drapeau d'Argent.

4. Mise en place de Parcours Jeunes composite dans le cadre de l'organisation d'une épreuve fédérale

Lors de compétitions fédérales Jeunes, les minimes, les benjamins et les U12 devront jouer de distances de jeu « trou par trou » bien précises.

Cela demande alors la création de parcours Jeunes « composite » qui sont obtenus en combinant les repères de jeu officiels. Ces **parcours « Jeunes »** respectent **trou par trou** les recommandations de distances par catégorie d'âge.

Le club pourra être amené à mettre en place ces parcours jeunes composite s'il doit par exemple organiser une épreuve fédérale jeunes. Dans ce cas, il lui est recommandé de demander de demander l'appui de sa ligue d'appartenance. Un mode d'emploi est aussi à sa disposition dans la documentation de l'Extranet fédéral rubrique « Jeunes, scolaires et universitaires » puis « repères jeunes ».

Sport

- Suivi de licenciés
- Résultats de compétitions
- Épreuves fédérales
- S'inscrire
- Sport - Droit de jeu fédéral
- Moyenne Stroke Play
- Challenge Ecoles de Golf
- Présentation et Règlements
- Jeunes éligibles
- Animations et compétitions
- Dynamisme Ecole de Golf
- Classement du Challenge
- Mérites

Suivi de licenciés

Cette rubrique vous permet de mettre en oeuvre un "suivi sportif" de joueurs de votre structure.

Date	Libellé	Nombre de joueurs	Nombre d'entraîneurs	Suppr.
21/07/2024	U18 - EDG	9	0	-
21/07/2024	U16 - EDG	12	0	-
23/02/2024	U10 - EDG	13	0	-
22/02/2024	U14 - EDG	23	0	-
22/02/2024	U12 - EDG	25	0	-
27/10/2022	EDG - Suivi	10	0	-
18/10/2022	U16 Garçons	17	1	-
27/08/2022	U16 Filles	9	1	-
13/02/2022	Listings Équipe Messieurs	20	0	-
25/02/2021	LISTE Equipe Senior // 1	27	0	-

Sport

- Suivi de licenciés
- Résultats de compétitions
- Épreuves fédérales
- S'inscrire
- Sport - Droit de jeu fédéral
- Moyenne Stroke Play
- Challenge Ecoles de Golf
- Présentation et Règlements
- Jeunes éligibles
- Animations et compétitions

Suivi de licenciés

Consulter la liste | Modifier le nom de la liste | Modifier la composition de la liste | Modifier les entraîneurs | Imprimer

Nom de la liste:

N° Licence	Nom, Prénom	Index	Date Index	Club	Catégorie	Suppr.
Pas de licencié						

Vous avez 0 licenciés dans votre liste.

Sport

- Suivi de licenciés
- Résultats de compétitions
- Épreuves fédérales
- S'inscrire
- Sport - Droit de jeu fédéral
- Moyenne Stroke Play
- Challenge Ecoles de Golf

Suivi de licenciés

Consulter la liste | Modifier le nom de la liste | **Modifier la composition de la liste** | Modifier les entraîneurs | Imprimer

N° Licence: ou Nom: + Prénom: N° Club: Année naiss.: Sexe: Active:

2 licences trouvées

N° Licence	Nom & prénom	Né(e) le	Index	Club de licence	Licence	Ajouter
538340162	LACOUR Aurélien	18/07/1983	15.9	GOLF ISABELLA	Active	<input type="button" value="+"/>

Choisissez "modifier la composition de la liste", entrez les critères requis (nom et prénom ou numéro de licence) puis cliquez sur "rechercher"

EDG - Suivi

N° Licence	Nom, Prénom	Index	Date Index	Club	Catégorie	Suppr.
	Saad	22.5	06/04/2025		Enfant	-
	Rafael	22.7	06/04/2025		Enfant	-
	Liam	28.5	23/03/2025		Enfant	-
	Hugo	36.6	06/04/2025		Enfant	-
	Théodore	37.4	11/11/2024		Enfant	-
	Jules	45.2	12/02/2025		Enfant	-
	Marius	47.4	12/02/2025		Enfant	-
	Hugo	47.6	11/11/2024		Enfant	-
	Liam	48.6	29/03/2025		Enfant	-
	Paul	50.1	30/06/2024		Enfant	-

- Sport**
- Suivi de licenciés
- Résultats de compétitions
- Epreuves fédérales
- S'inscrire
- Sport - Droit de jeu fédéral
- Moyenne Stroke Play
- Challenge Ecoles de Golf
- Présentation et Règlements
- Jeunes éligibles
- Animations et compétitions
- Dynamisme Ecole de Golf
- Classement du Challenge
- Mérites
- National Messieurs
- National Dames
- National Jeunes Garçons
- National Jeunes Filles
- National Mid-Amateurs Messieurs
- National Mid-Amateurs Dames
- National Seniors Messieurs
- National Seniors Dames
- Clubs Messieurs

Suivi de licenciés

[Consulter la liste](#)
[Modifier le nom de la liste](#)
[Modifier la composition de la liste](#)
[Modifier les entraîneurs](#)
[Imprimer](#)

U14 - EDG

Joueurs

Licence N°		Alexandre					Index 8.7 au 06/04/2025				
Organisateur	Date	Statut	Tr	Rp	Formule	Type	NbT	Brut	Diff	PCC	Idx
	06/04/2025	Normal	2	2	Stroke play	Compétition Club	18	96	19.6		8.7
	05/04/2025	Normal	1	2	Stroke play	Compétition Club	18	98	20.5	1	8.7
	23/03/2025	Normal	1	2	Stroke play	Compétition Club	18	90	16.2	0	8.7
	02/03/2025	Normal	1	2	Score maximum	Compétition Club	18	81	8.5	0	8.7
	16/02/2025	Normal	1	2	Score maximum	Compétition Club	18	83	9.3	0	9.4

Vous pouvez ajouter jusqu'à 20 compétiteurs par liste en répétant l'opération antérieure. Une fois que vous aurez sélectionné les jeunes concernés, vous pourrez "consulter la liste" et voir quelles compétitions ont été jouées, à quelle date, le nombre de tour, le type de compétition, le score, le changement d'index....

Licence N°		Antoine					Index 14.5 au 06/04/2025				
Organisateur	Date	Statut	Tr	Rp	Formule	Type	NbT	Brut	Diff	PCC	Idx
	06/04/2025	Normal	2	3	Score maximum	Compétition Club	18	91	16.3		14.5
	05/04/2025	Normal	1	3	Score maximum	Compétition Club	18	93	17.1	1	14.6
	23/03/2025	Normal	1	3	Score maximum	Compétition Club	18	91	16.3	0	14.9
	31/10/2024	Normal	2	12	Score maximum	Grand Prix Jeunes	18	86	16.5	0	15.3
	30/10/2024	Normal	1	12	Score maximum	Grand Prix Jeunes	18	93	19.3	0	15.7

Licence N°		Rayan					Index 19.1 au 23/03/2025				
Organisateur	Date	Statut	Tr	Rp	Formule	Type	NbT	Brut	Diff	PCC	Idx
	23/03/2025	Normal	1	3	Score maximum	Compétition Club	18	92	19.7	0	19.1
	02/03/2025	Normal	1	3	Score maximum	Compétition Club	18	93	19.7	0	20.0
	16/02/2025	Normal	1	4	Score maximum	Compétition Club	18	98	27.2	0	20.8
	11/11/2024	Abandon justifié	1	3	Score maximum	Compétition Club	18	0	51.9	0	20.8

Fiche suiveur de partie

La fiche ci-dessous rassemble toutes les informations nécessaires pour définir le rôle et les missions d'un suiveur de partie. Elle est à donner au suiveur.

Cette fiche de suivi des parties est disponible sur Extranet, rubrique Documentations / Jeunes, Scolaires, Universitaires / Documents téléchargeables ou sur le lien :

https://files.ffgolf.org/xnet/docs/prod/jeunes-scolaires-universitaires/Competitions_Jeunes_Suivi_des_parties.pdf

Le Comité d'épreuve vous remercie vivement d'accepter le rôle de Suiveur de partie

Vous êtes le garant du respect de l'étiquette. Vous devez intervenir sur tout manquement, le noter sur la fiche qu'on vous remettra et en rendre compte au Comité.

Vous n'avez pas de responsabilité dans le cours du jeu du point de vue réglementaire car vous êtes ni CADET*, ni MARQUEUR*, ni ARBITRE*, ni membre du COMITÉ*.

Questions	Réponses
Un parent golfeur peut-il être suiveur ?	OUI. Mais il ne peut pas suivre le groupe dans lequel se trouve son enfant. La règle est la même pour un proche de l'enfant.
De qui « dépend » le suiveur ?	Du comité d'épreuve qui organise et contrôle l'épreuve. N.B. : il est indispensable de connaître les membres du Comité et de pouvoir les joindre sans difficulté (Tél. portable, talkie-walkie)
Qu'attend-on d'un suiveur ?	<ul style="list-style-type: none">• donner à la partie un rythme convenable car il est impératif que chaque partie se suive sans écart• s'assurer que tout se déroule dans un bon esprit (respect des autres, échanges verbaux, sécurité, recherche des balles, prise en charge et remplacement du drapeau; rituel de fin de partie)• marquer des scores pour permettre de faciliter l'opération de recording si besoin est• s'assurer que les enfants marquent leur score au trou par trou, sans toutefois perdre du temps au départ suivant au lieu de jouer• Informer le Comité de tout problème supposé ou/et de tout incident rencontré• ne pas aller sur les greens qui sont réservés aux joueurs
De quel matériel a-t-il besoin ?	<ul style="list-style-type: none">• Crayon, fiche de suivi, canne siège, et selon les conditions météo, tenue de pluie, parapluie, pull, bonnet, gants ou lunettes de soleil, chapeau, crème protectrice, boisson...

<p>Qu'attend-on d'un suiveur ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • donner à la partie un rythme convenable car il est impératif que chaque partie se suive sans écart • s'assurer que tout se déroule dans un bon esprit (respect des autres, échanges verbaux, sécurité, recherche des balles, prise en charge et remplacement du drapeau; rituel de fin de partie) • marquer des scores pour permettre de faciliter l'opération de recording si besoin est • s'assurer que les enfants marquent leur score au trou par trou, sans toutefois perdre du temps au départ suivant au lieu de jouer • Informer le Comité de tout problème supposé ou/ et de tout incident rencontré • ne pas aller sur les greens qui sont réservés aux joueurs
<p>De quel matériel a-t-il besoin ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Crayon, fiche de suivi, canne siège, et selon les conditions météo, tenue de pluie, parapluie, pull, bonnet, gants ou lunettes de soleil, chapeau, crème protectrice, boisson...
<p>Que doit-il faire AVANT le départ ?</p>	<p>Se procurer :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la feuille de cadence de son groupe • un Tél. portable avec le numéro de l'arbitre et d'un autre membre du Comité • de quoi noter TOUT incident même mineur (que ce soit dans sa partie ou dans une autre) • une carte de jeu pour inscrire des scores lorsque le jeu le nécessite • un exemplaire du règlement de l'épreuve • un exemplaire des Règles Locales permanentes des épreuves fédérales ET • un exemplaire des Règles Locales spécifiques • le plan d'évacuation • Être présent au départ 10 minutes environ avant l'heure prévue. • Se présenter aux enfants et leur rappeler son rôle et ses prérogatives.
<p>S'il y a un problème durant la partie,</p>	
<p>Que doit-il faire et à qui doit-il s'adresser ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Indiquer aux joueurs la raison pour laquelle il va appeler un membre du Comité; noter les faits et attendre la réponse.
<p>Avec un accompagnateur</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rappeler la règle à cette personne, noter l'incident sur sa fiche et appeler immédiatement un membre du comité.
<p>Avec une procédure ou avec l'application d'une règle entre les joueurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Conseiller aux joueurs de consulter le livret de règles et appeler un membre du Comité si le problème persiste; MAIS NE PAS INTERVENIR.
<p>À propos d'un score</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Se faire expliquer le litige par les joueurs; noter les faits sur la fiche et rapporter les faits au responsable de l'enregistrement des scores.

Que doit-il faire AVANT le départ ?	<p>Se procurer :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la feuille de cadence de son groupe • un Tél. portable avec le numéro de l'arbitre et d'un autre membre du Comité • de quoi noter TOUT incident même mineur (que ce soit dans sa partie ou dans une autre) • une carte de jeu pour inscrire des scores lorsque le jeu le nécessite • un exemplaire du règlement de l'épreuve • un exemplaire des Règles Locales permanentes des épreuves fédérales ET • un exemplaire des Règles Locales spécifiques • le plan d'évacuation • Être présent au départ 10 minutes environ avant l'heure prévue. • Se présenter aux enfants et leur rappeler son rôle et ses prérogatives.
S'il y a un problème durant la partie,	
Que doit-il faire et à qui doit-il s'adresser ?	<ul style="list-style-type: none"> • Indiquer aux joueurs la raison pour laquelle il va appeler un membre du Comité ; noter les faits et attendre la réponse.
Avec un accompagnateur	<ul style="list-style-type: none"> • Rappeler la règle à cette personne, noter l'incident sur sa fiche et appeler immédiatement un membre du comité.
Avec une procédure ou avec l'application d'une règle entre les joueurs	<ul style="list-style-type: none"> • Conseiller aux joueurs de consulter le livret de règles et appeler un membre du Comité si le problème persiste ; MAIS NE PAS INTERVENIR.
À propos d'un score	<ul style="list-style-type: none"> • Se faire expliquer le litige par les joueurs ; noter les faits sur la fiche et rapporter les faits au responsable de l'enregistrement des scores.
À propos du rythme de jeu	<ul style="list-style-type: none"> • Faire accélérer le rythme de marche ENTRE les coups : c'est très souvent suffisant pour rattraper le temps perdu ! • Essayer d'identifier le responsable et prévenir dès que possible un membre du comité. Vérifier le placement du matériel autour des greens. • Inciter les enfants à se préparer AVANT leur tour et à être prêt (gant, tee, balle, CLUB) quand vient leur tour de jouer. • Faire jouer dès leur tour de jeu.

*COMITÉ : le « Comité » est le Comité qui a la responsabilité de la compétition (dit Comité de l'épreuve)

*CADET : un « cadet » est une personne qui aide le joueur conformément aux Règles, y compris en transportant ou en manipulant les clubs du joueur pendant le jeu.

*MARQUEUR : un « marqueur » est une personne désignée par le Comité pour consigner le score d'un compétiteur en stroke play. Il peut être un co-compétiteur. Il n'est pas un arbitre.

*ARBITRE : un « arbitre » est une personne désignée par le Comité pour accompagner les joueurs afin de résoudre les questions de fait et d'appliquer les Règles. Il doit intervenir sur toute infraction à une Règle qu'il remarque ou qui lui est signalée.

Fiche préparation du sac de golf

Compétences ciblées:

- Gérer en autonomie son heure de départ (en partie de reconnaissance et en compétition)
- Gérer son équipement

Matériel de golf		En cas de pluie		Alimentation	
clubs au complet (propres)		vêtement de pluie		Barres de céréales	
chaussures de golf (propres)		parapluie		eau	
Balles (pour 3 tours)					
Tees					
Gants (x2)					
Relève pitch					
Serviette extérieure					
Activités annexes		Divers		Personnalisation	
Crayons (x3)					
Marqueur indélébile					
Carnet de notes					
		Crème solaire			
Basket et tenue de sport					

Cette petite fiche vous servira à ne rien oublier pour votre compétition. À terme, tout cela devra faire partie de votre « routine » de préparation à une épreuve (comme pour un coup de golf).

N.B. : N'oubliez pas ! Quelles que soient les circonstances tous ces éléments doivent être à votre disposition.

Le recrutement et le développement de l'école de golf

LE GOLF À L'ÉCOLE PRIMAIRE

Les intérêts éducatifs du golf à l'école :

Activité riche par la pratique d'activités motrices spécifiques et la démarche de formation du respect des autres et de l'environnement, le golf a sa place dans la programmation de l'Éducation Physique et Sportive de nos classes en trouvant sa justification dans le projet de la classe et/ou de l'école.

Mobilisation de ressources pour mieux réussir :

- Adresse, coordination, proprioception
- Motricité fine avec outil
- Réflexion, concentration

Accès à la citoyenneté :

- Construction de la règle et se conformer à la règle imposée
- Maîtrise de soi
- Respect des autres et de l'environnement

S'appuyer sur nos grands événements golfs

- Les Jeux Olympiques : le golf est à nouveau au programme des Jeux Olympiques dont les valeurs défendent notamment l'éducation par le sport.
- La Ryder Cup : 3e événement sportif mondial, cette rencontre sportive majeure organisée en France en 2018, entre l'Europe et les États-Unis est présentée à travers un outil éducatif original et pluridisciplinaire.

Quelles démarches ? Qui fait quoi ?

1) le Comité Départemental de golf et la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN)

Le CD de golf et la DSDEN s'associent au travers une convention pour permettre l'activité golf comme outil éducatif dans les écoles primaires du département pendant les cours EPS.

Le CD golf met à disposition des outils pédagogiques (le P'tit golf à l'école, un sac de matériel pédagogique, Mon carnet de Golf) propose une formation pour l'utilisation de ces outils aux conseillers pédagogiques EPS (CPC, CPD).

La DSDEN s'engage à relayer les propositions de formation aux conseillers pédagogiques et si besoin aux professeurs volontaires des écoles. Elle recense les écoles et gère la mise à disposition du matériel.

Cette convention départementale est une condition sine qua non au bon fonctionnement de la pratique du golf scolaire.

2) L'USEP

Associée à la convention tripartite départementale, l'Union Sportive de l'Enseignement Primaire (USEP) aide à l'organisation et à l'encadrement des rencontres scolaires « interclasses » ou « interécoles ».

3) Les écoles primaires

Les professeurs des écoles primaires doivent se rapprocher de leur Conseiller Pédagogique EPS pour l'organisation de la pratique du golf dans leur école et si besoin participer à une formation départementale. La DSDEN leur transmet la liste des golfs les plus proches acceptants de les accueillir pour la rencontre scolaire sur un vrai golf.

4) Les clubs de golf

Les clubs volontaires pour accueillir une (ou plusieurs) journée(s) de fin de cycle et les rencontres scolaires se font connaître auprès de leur Comité Départemental qui transmettra l'information à la DSDEN.

N.B. : Dans l'intérêt du bon fonctionnement du golf scolaire et de la bonne utilisation des outils pédagogiques dont nous disposons, les clubs volontaires se font connaître auprès du CD golf et non directement à l'école de proximité.

La rencontre scolaire et la « passerelle en club »

La rencontre scolaire permet d'accueillir un grand nombre de jeunes au golf. Nous n'avons pas le droit de faire de la détection. En revanche, chaque élève peut recevoir le diplôme du drapeau vert.

Il est tout à fait possible de préparer un flyer avec les informations sur l'école de golf du club. Ce flyer est remis à l'enseignant qui pourra (ou pas) le distribuer à tous ses élèves.

Il est possible aussi de proposer à tous les élèves une journée extrascolaire : « la passerelle en club ».

La « passerelle en club » est une action qui se déroule en dehors du cadre scolaire. Elle doit être destinée à tous les élèves qui ont fait un cycle golf. Le club est ici libre de l'organiser comme il le veut et de donner toutes les informations qu'il souhaite. Les documents liés à ce projet « passerelle en club » sont disponibles sur EXtranet, menu Documentations / Jeunes, scolaires, universitaires / Développement.

Les outils éducatifs

Le golf scolaire en cycle 3 et le sac pédagogique

Le développement du golf scolaire au cours du cycle 3 peut être facilement réalisé à travers l'utilisation d'un livret pédagogique spécifique destiné à l'enseignant et d'un sac pédagogique pour mettre en place les jeux éducatifs proposés dans le livret.

Pour tous renseignements contacter
Aurélien Lacour - aurelien.lacour@ffgolf.org

L'aménagement des rythmes scolaires et l'activité golf

- Le temps des activités concerne le « périscolaire » :
 - Le temps de la pause « déjeuner » (au moins 1h30)
 - En fin de journée (15h30-16h30)
 - Ou de façon exceptionnelle sur une demi-journée de la semaine (après-midi).

Une adaptation nécessaire pour les clubs

- Une autre organisation pour l'école de golf

La plupart des clubs qui organisaient leur école de golf pour les enfants de moins de 11 ans le mercredi matin vont devoir trouver un autre créneau (fin de journée par exemple...). Par conséquent, le mercredi matin devient disponible pour des activités destinées à des publics différents.

- Se rapprocher des municipalités

Les clubs de golf, par l'intermédiaire de leur association sportive, devront s'intégrer au projet éducatif territorial (PEDT) patronné par les maires et conçu pour organiser les différentes activités du temps périscolaire.

Les orientations de la ffgolf

1) S'investir dans le temps périscolaire pour répondre à un nouveau besoin :

Les clubs (les associations sportives) doivent être acteurs dans l'élaboration du projet éducatif territorial (PEDT) en travaillant étroitement avec la commune. Le golf doit faire partie des activités pratiquées dans le temps périscolaire. Pour cela il faut répondre à de multiples questions (en fonction des contraintes et possibilités locales) :

- Quel est le moment idéal ? Sur le temps du midi ou après 15h30 ?
- Quel encadrement ? Un animateur ? Un enseignant qualifié et agréé par l'Éducation nationale ?



LE GOLF

scolaire

EN CYCLE 3



Un enseignant (Pro) de golf diplômé? Un bénévole?

- Quel est le financement? La mairie peut utiliser son propre animateur ou éducateur, ou faire appel à un intervenant extérieur (le pro par exemple) qu'il rémunère.
- Où? Au club ou à l'école, sur un terrain à proximité de l'école
- Quels enfants seront concernés? Des classes entières, des groupes d'âge ou de niveau?
- Déterminer si une activité à l'école est possible. À quel moment, où et dans quelles conditions.
- Participer à la concertation locale du PEDT menée par la commune.
- S'appuyer sur son Comité Départemental en cas de difficultés avec l'aide concrète d'un élu (responsable golf scolaire) ou d'un permanent (conseiller technique ou entraîneur départemental)

2) Choisir son support pédagogique

En fonction des échanges avec la commune lors du PEDT (déplacements (ou non), proximité d'un golf (ou non), encadrement...), différentes possibilités de mise en place de l'activité golf peuvent apparaître. Dans ce cas, plusieurs options d'organisation pédagogiques de l'activité peuvent exister (cf. tableau récapitulatif de mise en place de l'activité).

3) Penser « l'accueil en club »

Quelle que soit la mise en œuvre choisie, la finalité de cette démarche est de pouvoir accueillir ces enfants « nouveaux pratiquants » au moins une fois dans le golf (où siège l'association sportive). Cette finalité est indispensable pour rendre pérennes les actions engagées dans le cadre de cette réforme

- Pour donner du sens à l'activité pour le jeune,
- Pour faire découvrir aux jeunes une nouvelle structure,
- Pour donner une chance à ces enfants de pratiquer cette activité en club,
- Pour permettre à l'association de valoriser son action et développer son école de golf.

Cette journée d'accueil dans la structure doit donc être pensée dès l'élaboration de la convention dans le cadre du PEDT, en suivant un protocole respectant les objectifs éducatifs et une pédagogie adaptée liés à l'activité golf (cf. protocole d'organisation de la journée « accueil en club »).

Pour exemple:

- Pour jouer au golf, n'importe quel espace vert public fera l'affaire c'est facile, simple et GOLFIQUE
- Installer un parcours avec un départ et une cible pour chaque étape c'est facile, simple et GOLFIQUE

Tableau récapitulatif de mise en place de l'activité dans le cadre de l'aménagement des rythmes

Lieu de pratique	Matériel pédagogique conseillé (en complément du livret « Le Golf en Cycle 3 »)	Encadrement possible (ayant été formé au préalable par le Comité Départemental de golf)
Au sein de l'école (cours de récréation, salle de sport...)	Mallette golf scolaire CP-CE1 (anciennement mallette « Éveil golfique » (cf. site ffgolf))	Éducateur de la ville (ETAPS) ou animateur professionnel (BP APT...)
		animateur non professionnel (BAFA ou autre...)
		Pro (entraîneur du club)
		Bénévoles du club (ASBC si possible)
Sur un terrain multisport, un parc public, un terrain aménagé de minigolf, un espace de Swin...	Mallette golf scolaire CE2-3 ^e (taille 75 cm pour CE2-CM1 taille 83 cm pour CM1-CM2) (anciennement mallette « Le Golf en cycle 3 » (cf. site ffgolf))	Éducateur de la ville (ETAPS) ou animateur professionnel (BP APT...)
		animateur non professionnel (BAFA ou autre...)
		Pro (entraîneur du club)
		Bénévoles du club (ASBC si possible)
Sur un golf à proximité	Mallette golf scolaire CE2-3 ^e (taille 75 cm pour CE2- CM1 taille 83 cm pour CM1- CM2) (anciennement mallette « Le Golf en cycle 3 » (cf. site ffgolf))	Éducateur de la ville (ETAPS) ou animateur professionnel (BP APT...)
		Pro (entraîneur du club)
		Bénévoles du club (ASBC si possible)

Ce tableau récapitulatif est intéressant dans le cadre d'un projet global partagé avec l'établissement et la mairie au sein du PEDT (Plan Éducatif Territorial).

Il correspond à une vision globale de pratique sur l'ensemble des classes et une progression sur plusieurs années. Dans le cadre d'un projet ponctuel, il peut vous être difficile de respecter l'ensemble de ces points conseillés (lieu de pratique, catégorie d'âge...).

Dans ce cas, nous préconisons de vous rapprocher au plus près de ces préconisations.

Le Conseiller Technique de votre région et le responsable golf scolaire de votre département sont là pour vous aider et donner du sens à votre projet, n'hésitez pas à les solliciter.

Public visé et durée d'apprentissage conseillés	Temps d'apprentissage propice en relation avec la réforme	Objectifs pédagogiques prioritaires (compétence à acquérir en fin d'apprentissage) (en lien avec le livret pédagogique « Le Golf en cycle 3 »)
CP-CE1 sur 1 trimestre (environ 10 séances)	Entre 12h00 et 13h30 ou entre 15h30 et 17h00	Savoir contacter la balle* (utilisation et gestion du matériel) et assurer la sécurité *construire les séances avec les jeux associés à ces objectifs dans « Le Golf en cycle 3 »
CE2-CM1 sur 1 trimestre (environ 10 séances avec 1 journée ou 1/2 journée sur un vrai golf en fin de cycle)	Entre 12h00 et 13h30 ou entre 15h30 et 17h00	Savoir contacter et orienter* (placement du corps dans l'espace et tête de club vers la cible) et organiser son déplacement en sécurité (relation avec les autres) *construire les séances avec les jeux associés à ces objectifs dans « Le Golf en cycle 3 »
CM1-CM2 sur 1 trimestre ou sur l'année (prévoir une journée d'animation/trimestre commune avec l'école de golf)	Sur l'année entre 15h30 et 17h00 ou pendant un trimestre sur : 1/2 journée	Savoir contacter, orienter et doser* (notion d'amplitude et vitesse de mouvement) et organiser son déplacement en sécurité tout en gérant son score *construire les séances avec les jeux associés à ces objectifs dans « Le Golf en cycle 3 »

Commande de documents et de matériel

Commande de pin's Drapeaux

Les commandes des pin's Drapeaux se font directement auprès de la ffgolf

Tarifs

Le pin's Drapeau vert: 2 €

Les pin's Drapeaux Rouge, Bleu, Jaune, Blanc, Bronze, Argent et Or: 5 €

Pas de commande minimum par couleur mais la commande totale devra comprendre un **minimum de 5 pin's** et être adressée, accompagnée du règlement par chèque (à l'ordre de la ffgolf) à:

Fédération française de golf
Service Accueil / Logistique
68, rue Anatole France
92309 Levallois-Perret CEDEX

Si vous souhaitez régler par virement, merci de vous adresser directement au service Accueil / Logistique (accueil@ffgolf.org – 0141497700)

Commande de documentation

Grâce aux services extranet de la ffgolf, les clubs peuvent commander gratuitement tous les documents utiles au fonctionnement de leur école de Golf.

- Le diplôme du Drapeau vert
- Le dépliant «Le Golf, je découvre un sport»
- Le Guide des Drapeaux
- L'essentiel des Règles de golf (ex « Les bons plis du golf »)
- Le Baby Golf
- Le Guide de l'entraîneur 7-9 ans
- Le Guide de l'entraîneur 10-12 ans

Pour cela, le club doit se rendre sur le service extranet avec ses codes (<https://xnet.ffgolf.org>); puis dans l'onglet « Services »; puis sur la gauche « demande de fournitures ». L'accès est alors ouvert directement sur le fournisseur de la ffgolf STACI et tous les documents utiles sont accessibles en commande.

En cas de difficultés pour passer commande, le club peut s'adresser au service « logistique » de la ffgolf: ffgolf@ffgolf.org

Le sac pédagogique École de golf ffgolf

Contenu du sac

- 2 ballons rugby mousse
- 2 ballons handball mousse
- 2 dés en mousse
- 6 miniJavelots (VORTEX)
- 5 cordes à sauter 2,3 m
- 9 flèches en PVC bleu
- 9 flèches en PVC rouge
- 2 sets de 12 marquages au sol
- 1 lot de 12 cerceaux plats (35,50,60)
- 6 disques volants (« frisbee »)
- 2 battes Baseball initiation mousse
- 4 bases à picot (lentilles)

- 2 échelle de rythme simple 2 m x 40 cm (5 barreaux)
- 10 piquets de slalom Pro en 30 cm avec pointe PVC
- 10 piquets de slalom Pro en 100 cm avec pointe PVC
- 50 balles mousse alvéolée jaune
- 1 lot de 10 rotules orientables
- 10 cônes multifonctions PRO 35 cm
- 1 set de plots MULTIMARKER (x40)
- 2 élastiques EXERBAND 7 kg
- 2 élastiques EXERBAND 10 kg
- 1 medecin Ball 1 kg
- 1 sac de transport à roulettes 100 x 50 x 50

Le bon de commande « Casal Sport » est également disponible sur extranet et sur internet.



Contrats et conventions

Il est important de définir le rôle et les missions de chacun pour toute intervention dans le monde privé. Nous mettons en avant, dans une convention type présentée ci-dessous, un article sur l'école de golf.

Exemple de convention ENTRE L'Association privée ET La structure PRIVÉE

ENTRE

..... dont le siège social est,
représentée par, directeur général,
et, directeur du site

Ci-après dénommée, l'Exploitant

ET

L'Association Sportive du Golf de Association loi 1901, dont
les statuts ont été déposés auprès de la Préfecture
le
Représentée par son Président,

Ci-après dénommée, l'Association

..... est gestionnaire du Golf de, (ci-après le Golf)
L'Association Sportive du golf a pour objet de collaborer à
l'organisation de la vie sociale et sportive golfique sur le golf de
en liaison avec la société d'exploitation du Golf de,
et est affiliée à la Fédération française de golf sous le numéro

Dans le but commun de développer la pratique sportive du golf, par la mise en œuvre d'un Projet sportif commun sur le golf de, les parties se sont rapprochées afin de fixer ainsi que ci-après, les relations entre elles.

Article 1 - Objet

Article 2 - Locaux-Affichage

Mise à disposition
Accessibilité
Responsabilité
Frais
Panneau d'affichage
Manifestations particulières

Article 3 – Licences et cotisations

Article 4 - École de golf

La structure gestionnaire s'engage à :

- Libre accès sur le parcours (drapeau et repères) pendant et hors école de golf à condition de réserver
- Utilisation libre des zones d'entraînement – jetons de practice (gratuité totale ou partielle sous condition)
- Possibilité d'organiser des compétitions au profit de l'AS (exemples: Grand Prix, Grand Prix « Jeunes », championnat du club, fête de l'AS...)
- Subventions pour des déplacements d'équipes jeunes
- Organisation de journées découvertes pour les jeunes

En contrepartie, l'Association Sportive s'engage :

- Encadrement des jeunes sur le parcours par les bénévoles de l'AS en dehors des horaires de cours encadrés par le professionnel
- Organisation des animations par les bénévoles de l'AS (Carnaval, Noël, Halloween, fête de l'école de golf...)
- Organisation des évaluations drapeaux
- Accompagnement des jeunes par les bénévoles de l'AS lors des épreuves fédérales départementales, régionales et nationales
- Aide à l'organisation de journées découvertes

Article 5 - Compétitions et manifestations

Calendrier

Gestion des compétitions

Droits de compétition

Sponsors

Prix de compétition

Article 6 - Participation financière

Article 7 - Durée de la convention

Article 8 - Résiliation

Article 9 - Litiges

Fait à, Le

Le Directeur du Golf représentant la structure privée

Le Président de l'Association

Contrat de travail à durée indéterminé intermittent

Ce modèle est établi à titre informatif et ne peut engager la responsabilité de la ffgolf. Nous vous conseillons de faire valider par votre conseiller juridique la rédaction de vos contrats de travail.

ENTRE

Le Golf de (forme)
(capital), (RCS), (n°SIREN)
dont le siège social est, représenté par,
agissant en qualité de,

(ci-après dénommé « Le Golf de »),

D'une part,

ET

Madame/Monsieur, de nationalité française (ou de nationalité étrangère, titulaire de la carte
de travail n°, immatriculé à la sécurité sociale sous le n°
né le à demeurant,
(ci-après dénommé(e) « Madame/Monsieur »),

D'autre part,

ARTICLE 1 – ENGAGEMENT

Le Golf de engage Madame/Monsieur dans le cadre d'un contrat à durée indéterminée intermittent à compter du en qualité de moniteur de golf, statut (Ouvrier, Employé, Technicien, Agent de Maîtrise), groupe de la grille de classification, selon les termes et conditions ci-après exposés, sous réserve des résultats de la visite d'information et de prévention de la médecine du travail.

Point d'attention

Le groupe de classification minimum pour les enseignants titulaires du BP JEPS option golf ou du BEEE1 en période de post-diplôme, ayant une expérience professionnelle dans l'enseignement inférieure à 2 ans et exerçant sous une autorité est le groupe 3.

Le Golf de applique la convention collective nationale du Golf et ses avenants.

La déclaration nominative préalable à l'embauche a été remise à l'URSSAF de Conformément à la Loi du 6 janvier 1978, le salarié a un droit d'accès et de rectification aux informations portées sur ce document.

ARTICLE 2 – DÉCLARATIONS PRÉALABLES

Madame/Monsieur justifie être titulaire d'un diplôme ou certificat de qualification lui permettant d'enseigner la pratique du golf, conformément aux dispositions la Loi 03-708 du 1er août 2003, et déclare avoir effectué à ce titre une déclaration auprès de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports de , dont une copie sera annexée au présent contrat et sera affichée dans les locaux conformément aux dispositions du Décret 93-1035 du 31 août 1993, avec le récépissé de déclaration à l'autorité administrative conformément aux dispositions notamment des articles L. 212-1 et suivants, R. 212-85, A 212-176 et suivants du Code du sport. Il s'engage à présenter, sur demande de l'autorité administrative, un certificat médical d'aptitude à la pratique et à l'enseignement, datant de moins d'un an.

Toute fausse déclaration ou non respect de ces obligations entraînera immédiatement et de plein droit la résiliation du présent contrat sans préavis ni indemnités.

ARTICLE 3 – DURÉE – PÉRIODE D'ESSAI

Le présent contrat est conclu pour une période indéterminée dans un cadre intermittent. Toutefois, il ne deviendra définitif qu'à l'issue d'une période d'essai de mois (se reporter à l'article 4.2.2. de la CCN Golf).

Durant cette période, chacune des parties pourra mettre fin au présent contrat sans indemnité en respectant le délai de prévenance prévu à l'article 4.2.2.3 de la convention collective. Le présent contrat ne deviendra définitif qu'à l'expiration de ladite période d'essai.

Cette période d'essai pourra, le cas échéant, être renouvelée une fois d'un commun accord entre les parties.

ARTICLE 4 – LIEU DE TRAVAIL

Madame/Monsieur..... exécutera ses fonctions au sein du Golf de sous la responsabilité de ou de toute autre personne qui pourrait lui succéder.

Il est cependant convenu que les fonctions de Madame/Monsieur pourront l'amener à effectuer des déplacements, ce que Madame/Monsieur accepte expressément.

Madame/Monsieur sera remboursé de ses frais sur présentation des justificatifs appropriés conformément à l'article 14 du présent contrat.

Il est également expressément reconnu et accepté par Madame/Monsieur que le Golf de pourra fixer en un autre lieu le centre de ses activités, sans que cet éventuel déplacement puisse constituer une modification du présent contrat de travail et ouvrir droit à une indemnité quelconque.

ARTICLE 5 – MISSIONS

Madame/Monsieur exercera principalement les missions suivantes:

- Encadrement, animation, initiation, perfectionnement et entraînement des jeunes de l'école de golf,
- Encadrement et organisation, ponctuellement, de stages des jeunes de l'école de golf,
- Suivi et accompagnement des équipes de l'école de golf.

Il pourra être amené à accompagner les participants lors des différents déplacements.

Option

Madame/Monsieur est informé(e) que, dans le cadre de ses missions, elle/ il sera amené(e) à véhiculer de jeunes joueurs dans le cadre de leurs participations aux différentes compétitions. Elle/Il participera également et en tant que de besoin, aux réunions de l'Association Sportive ainsi qu'à l'élaboration du contenu pédagogique de l'école de golf.

Elle/Il pourra également être amené(e) à effectuer des tâches occasionnelles, par exemple, l'organisation des compétitions, l'accueil de joueurs, le secrétariat ou toute autre tâche en lien avec la vie du Club et ce, sans que ce dernier ne puisse s'y opposer. Cette liste n'est pas limitative.

Il effectuera ses missions conformément à la politique sportive et pédagogique fixée par le Club, communiquée par la direction du Golf (ou le responsable de l'enseignement).

Par ailleurs, il est expressément convenu que les missions décrites ci-dessus sont susceptibles d'évolutions et/ou modifications pour prendre en compte les besoins et décisions du Golf de sans que ces évolutions et/ou modifications soient susceptibles de constituer une modification d'un élément essentiel du présent contrat.

ARTICLE 6 – RÉMUNÉRATION

6.1. En contrepartie de son activité, Madame/Monsieur percevra une rémunération calculée sur la base horaire brute de euros correspondant à sa qualification et en fonction du nombre d'heures de travail effectuées dans la période de travail considérée. Ce montant inclut les congés payés.

Variante en cas de lissage de la rémunération

La rémunération de Madame/Monsieur est fixée pour l'année à la somme brute de euros correspondant à la durée minimale annuelle de travail et à sa qualification.

Une somme égale au 1/12 de cette rémunération annuelle sera versée à Madame/Monsieur chaque mois. Ce montant inclut les congés payés.

6.2. Madame/Monsieur bénéficiera également du versement de la prime d'ancienneté prévue par la convention collective et notamment.

6.3. Les cotisations de Sécurité Sociale sont versées à l'URSSAF de sous le numéro

ARTICLE 7 – DURÉE ET HORAIRES DU TRAVAIL

7.1. Durée et répartition du travail

Le présent contrat comportera une alternance de périodes travaillées et de périodes non travaillées, à raison d'une durée de travail minimale de heures travaillées par an.

Cette durée minimale sera atteinte par l'addition des périodes de travail qui alterneront avec les périodes de non-travail.

Les périodes de travail seront les suivantes :

1re période de travail: jours du au,

2e période de travail: jours du au, Etc.

À l'intérieur de ces périodes de travail, la répartition des jours et heures de travail sera la suivante :

Lundi:

Mardi:
Mercredi:
Jeudi:
Vendredi:
[Samedi:]
[Dimanche:]

7.2. Modification de la répartition du travail

Il est expressément convenu que, sous réserve d'un délai de prévenance de 7 jours ouvrés minimum, cette répartition des périodes et heures de travail pourra être modifiée soit pendant la période d'essai, soit ultérieurement, ce que Madame/Monsieur reconnaît et accepte expressément. Ce délai peut être réduit à 3 jours en cas de circonstances exceptionnelles et avec l'accord du salarié.

7.3. Dépassement de la durée annuelle

La durée annuelle prévue au contrat ne pourra être dépassée qu'avec l'accord du salarié. En tout état de cause les heures dépassant la durée annuelle minimale fixée au contrat ne pourront excéder le tiers de cette durée sauf accord avec le salarié.

En dehors des périodes de travail, le présent contrat sera suspendu et Madame/Monsieur ne percevra aucune rémunération.

Variante en cas de lissage de la rémunération

En dehors des périodes de travail, le présent contrat sera suspendu mais la rémunération de Madame/Monsieur sera lissée et cette/ce dernier continuera de percevoir son salaire.

Pour la détermination des droits liés à l'ancienneté, les périodes non travaillées seront prises en compte en totalité.

ARTICLE 8 – TRAVAIL LE DIMANCHE ET LES JOURS FÉRIÉS

Conformément à l'article 5.6.1 de la convention collective et aux contraintes liées à l'organisation du travail, il est rappelé que les samedis, dimanches et jours fériés sont considérés comme des journées habituelles de travail.

La rémunération de Madame/Monsieur a été négociée afin de prendre en compte cette contrainte spécifique liée à toute activité de sport et de loisir et plus particulièrement à celle du golf.

Alternative

Le dimanche est le jour de repos hebdomadaire prévu par le présent contrat.

Conformément à l'article 5.6.2 de la convention collective, Madame/Monsieur pourra toutefois être amené à travailler les dimanches et jours fériés.

Dans cette hypothèse, les heures supplémentaires effectuées par Madame/Monsieur seront payées avec une majoration de 100 %.

ARTICLE 9 – ATTRIBUTION DU REPOS HEBDOMADAIRE

Le repos hebdomadaire sera attribué conformément aux dispositions de l'article 5.5 de la convention collective.

ARTICLE 10 – CONGÉS PAYÉS

Madame/Monsieur bénéficiera des congés payés, conformément à la législation en vigueur.

La période de congés de Madame/Monsieur sera déterminée d'un commun accord avec le Golf de compte tenu des nécessités du service.

ARTICLE 11 - RETRAITE – PRÉVOYANCE - MUTUELLE

Madame/Monsieur sera affilié à la Caisse (adresse), pour la partie complémentaire frais de santé et à pour la prévoyance (adresse).

Madame/Monsieur sera affilié à la Caisse de retraite (adresse), pour la partie retraite complémentaire. La quote-part salariale de cotisations à ces régimes sera prélevée sur ses rémunérations.

ARTICLE 12 - ABSENCES

En cas d'absences, Madame/Monsieur devra solliciter une autorisation de ou de toute autre personne la remplaçant.

Si celle-ci est due à un cas de maladie, elle/il devra prévenir l'employeur dans les délais et conditions prévus par la Convention Collective, c'est-à-dire dans les 48 heures.

Ces dispositions sont également applicables en cas de prolongation de l'arrêt de travail initial.

ARTICLE 13 - SECRET PROFESSIONNEL - CONFIDENTIALITÉ

Madame/Monsieur s'engage à ne divulguer, communiquer, faire divulguer ou faire communiquer, ainsi qu'à ne pas utiliser directement ou indirectement des informations ou renseignements confidentiels de toutes natures, dont elle/il aura eu connaissance en sa qualité de concernant notamment les données techniques, opérationnelles, commerciales, financières ou administratives, et les affaires du Golf de en général.

De plus, Madame/Monsieur devra faire ses meilleurs efforts pour s'assurer qu'aucun tiers non autorisé ne puisse accéder aux documents ou informations comportant des informations confidentielles.

Le présent engagement de confidentialité et de secret professionnel est valable tant pendant la durée d'application du présent contrat qu'après sa résiliation et ce aussi longtemps que l'information concernée demeurera confidentielle.

Par ailleurs, Madame/Monsieur s'engage à remettre sans délai au Golf de tous documents ou objet de toute nature en sa possession relatifs à l'activité du Golf et ce, lors de la résiliation du présent contrat ou à tout autre moment à la demande du Golf de

ARTICLE 14 - REMBOURSEMENT DE FRAIS

Madame/Monsieur aura droit au remboursement, conformément aux procédures en vigueur au sein du Golf de, contre remise de tous justificatifs appropriés et après approbation, de toutes dépenses professionnelles engagées par lui pour les besoins exclusifs de l'exercice de ses fonctions.

ARTICLE 15- RUPTURE DU CONTRAT

En cas de rupture du présent contrat, les délais de préavis et les différentes indemnités dues au salarié, sauf faute grave ou faute lourde, seront ceux prévus par la Convention Collective ou la loi selon la disposition la plus favorable.

ARTICLE 16 - Cadeaux, avantages ou accessoires venant d'un tiers

Madame/Monsieur s'engage expressément à ne jamais recevoir ou accepter pour son propre compte, ou celui de tiers, des cadeaux, avantages ou accessoires quelconques d'une personne externe au Golf de avec laquelle Madame/Monsieur serait en contact dans le cadre de ses fonctions.

Tout manquement à cette règle est susceptible d'être sanctionné.

ARTICLE 17 - OBLIGATION DE LOYAUTÉ

Madame/Monsieur est tenu, pendant l'exécution de son contrat de travail, à une obligation générale de loyauté envers le golf. Cette obligation interdit à Madame Monsieur tout acte, durant la période de son contrat, contraire aux intérêts du golf. Madame/Monsieur a notamment un devoir de réserve vis-à-vis des tiers extérieurs au golf (médias, partenaires, etc.).

ARTICLE 18 - PARIS EN LIGNE (en cas d'organisation de compétition professionnelle par le club)

Madame/Monsieur ne pourra engager à titre personnel directement ou par personne interposée des mises sur des paris sur toute compétition professionnelle féminine ou masculine de golf organisée sur le territoire français ainsi que communiquer à des tiers des informations privilégiées obtenues à l'occasion de sa profession ou de ses fonctions et qui sont inconnues du public.

ARTICLE 19 - PERMIS DE CONDUIRE (si le salarié effectue des déplacements dans le cadre de ses missions)

Madame/Monsieur pourra être amené pour la réalisation de ses missions à conduire un véhicule. La détention d'un permis de conduire constitue donc une condition nécessaire et obligatoire. Madame/Monsieur devra transmettre une copie de son permis de conduire en cours de validité au service du personnel. Il / Elle s'engage à respecter le Code de la Route et à informer le Golf de toute infraction ayant donné lieu à contravention ou procès-verbal et commise dans le cadre de ses missions. Il/Elle devra faire part immédiatement au Golf de toute suspension ou retrait de son permis de conduire.

ARTICLE 20 - CUMUL D'ACTIVITÉS

Madame/Monsieur pourra cumuler son emploi au sein du Golf avec un autre emploi à condition d'en informer le Golf si cet emploi concerne la même branche d'activité. Pour un emploi dans une autre branche d'activité, aucune information préalable ne sera requise. Madame/Monsieur reconnaît avoir quitté son précédent emploi libre de tout engagement, y compris de non-concurrence.

Le présent contrat annule et remplace tout écrit antérieur intervenu entre les parties

Fait à

Le

en deux exemplaires originaux dont un remis à chaque partie,

Madame/Monsieur.....

Le Golf de
Madame/Monsieur
Directeur

**signature précédée de la mention « lu et approuvé, bon pour accord »*

**Parapher chaque page.*

Documents divers

LA TROUSSE DE SECOURS

- L'armoire à pharmacie doit être inaccessible pour les enfants (fermée à clef).
- Elle sera située si possible près d'un point d'eau où seront placés:
 - Du savon de Marseille (liquide de préférence)
 - Des essuie-mains jetables
 - Une poubelle munie de sac plastique avec lien de fermeture
- Une attention particulière doit être portée à la date de péremption des produits
- Matériels pour les soins (armoire à pharmacie)
 - o Savon de Marseille liquide
 - o Serviettes à usage unique
 - o Une bande crêpe et bandes extensibles
 - o Doses de sérum physiologique pour bain oculaire
 - o Épingles de sûreté.
 - o Gants à usage unique
 - o Petite poubelle/sac plastique
 - o Pince à échardes
 - o Paire de ciseaux
 - o Thermomètre frontal
 - o Coussin réfrigérant
 - o Chlorhexidine aqueuse Gilbert à 0,05 % = 1 boîte de dosettes à usage unique
 - o Compresses individuelles stériles (petit et grand modèle)
 - o Pansements adhésifs hypoallergiques de différentes tailles
 - o Tisanes, sucre
 - o 1 couverture de survie
 - o 1 lampe de poche
 - o 1 aspi venin
 - o Crème contre les ecchymoses
 - o Crème solaire haute protection
 - o Crème contre les brûlures

Pour l'utilisation des crèmes, vérifier les éventuelles allergies sur la fiche sanitaire.

La trousse de secours à emporter en sortie

- Sacs plastiques
- Gel hydro alcoolique
- Gants à usage unique
- Pince à échardes
- Chlorhexidine aqueuse Gilbert à 0,05 % en dosettes à usage unique
- Compresses individuelles stériles (petit modèle)
- Pansements adhésifs hypoallergiques de différentes tailles
- Une bande crêpe
- Sparadrap
- Sucre
- 1 aspi venin

Il est important que les trousse contiennent : les numéros d'appel d'urgence et les consignes sur la conduite à tenir en cas d'urgence.

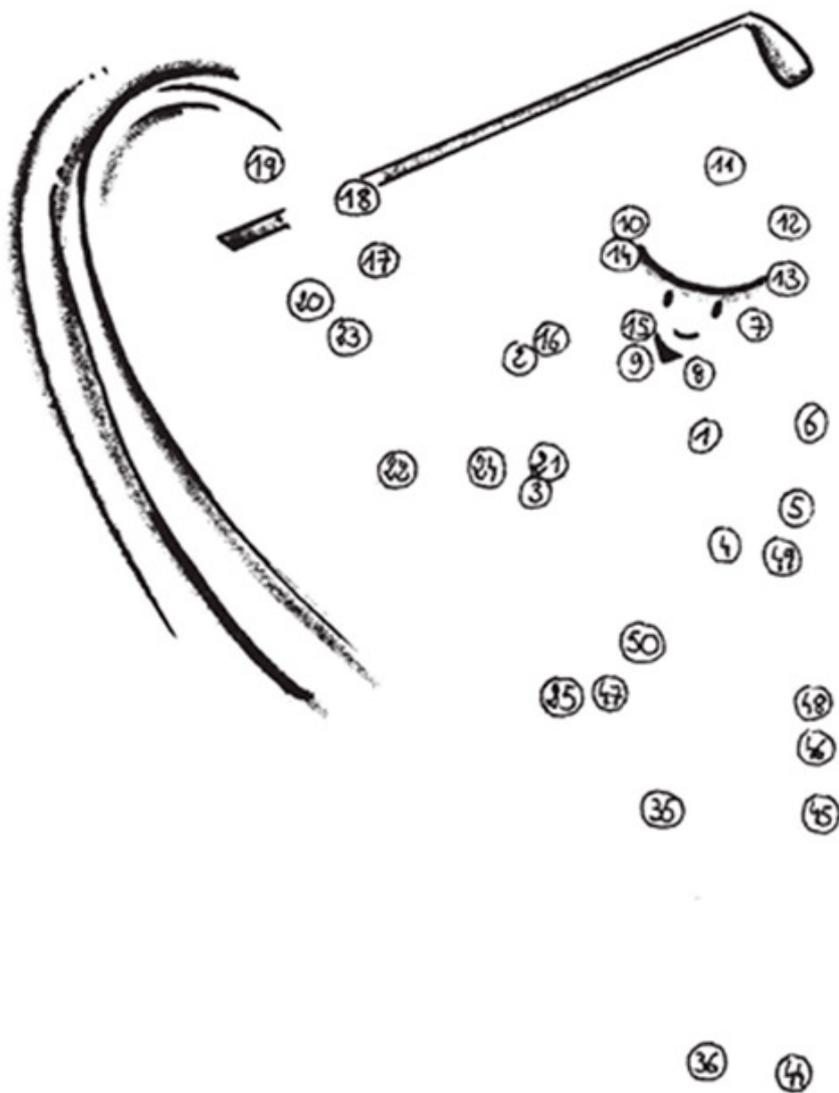
Quelques situations d'urgence simple

- Plaies simples:
 - o Se laver les mains à l'eau et au savon de Marseille.
 - o Mettre les gants à usage unique.
 - o Nettoyer la plaie et son pourtour de l'intérieur vers l'extérieur, savonner, rincer, sécher.
 - o Désinfecter avec une solution antiseptique et des compresses stériles.
 - o Couvrir si nécessaire d'un pansement, laisser à l'air le plus possible.
- Morsure:
 - o Toute morsure d'animal est dangereuse: consulter obligatoirement un médecin.
- Morsure de vipère:
 - o Allonger la victime, alerter les secours.
 - o Aucun geste: pas de garrot, pas de succion, pas de sérum... Ne rien faire boire.
 - o Seul l'aspivenin peut éventuellement être utilisé mais ne doit pas retarder l'appel des secours.
- Saignement de nez:
 - o Faire asseoir l'enfant, tête penchée en avant.
 - o Faire moucher, comprimer la narine qui saigne avec le doigt pendant 10 minutes montre en main.
 - o Ne jamais allonger la victime, ne jamais faire pencher la tête en arrière (risque de vomissements et gêne à la formation du caillot)
- Brûlures:
 - o Toujours refroidir la peau, au plus vite, à l'eau courante la plus froide possible pendant au moins 5 minutes.
 - o Ne pas percer les cloques s'il y en a.
 - o Contacter les secours.
- Projection dans l'œil:
 - o Si poussière, insecte...: rinçage oculaire au sérum physiologique.
 - o Si projection d'un produit chimique, rincer abondamment l'œil ou les yeux sous l'eau courante pendant 10 minutes et appeler les secours avec les références du produit.
- Ingestion de produit toxique:
 - o Ne pas faire boire, ne pas faire vomir.
 - o Asseoir la victime au sol.
 - o Identifier le produit en cause et alerter les secours.
- Coup de chaleur et insolation:
 - o Mettre au frais ou à l'ombre, dévêtir, rafraîchir avec des linges imbibés d'eau.
 - o Prendre la température et adapter la conduite à tenir en fonction.
 - o En cas de « petits bobos » (plaies, morsures, brûlures...penser à vérifier la vaccination antitétanique).

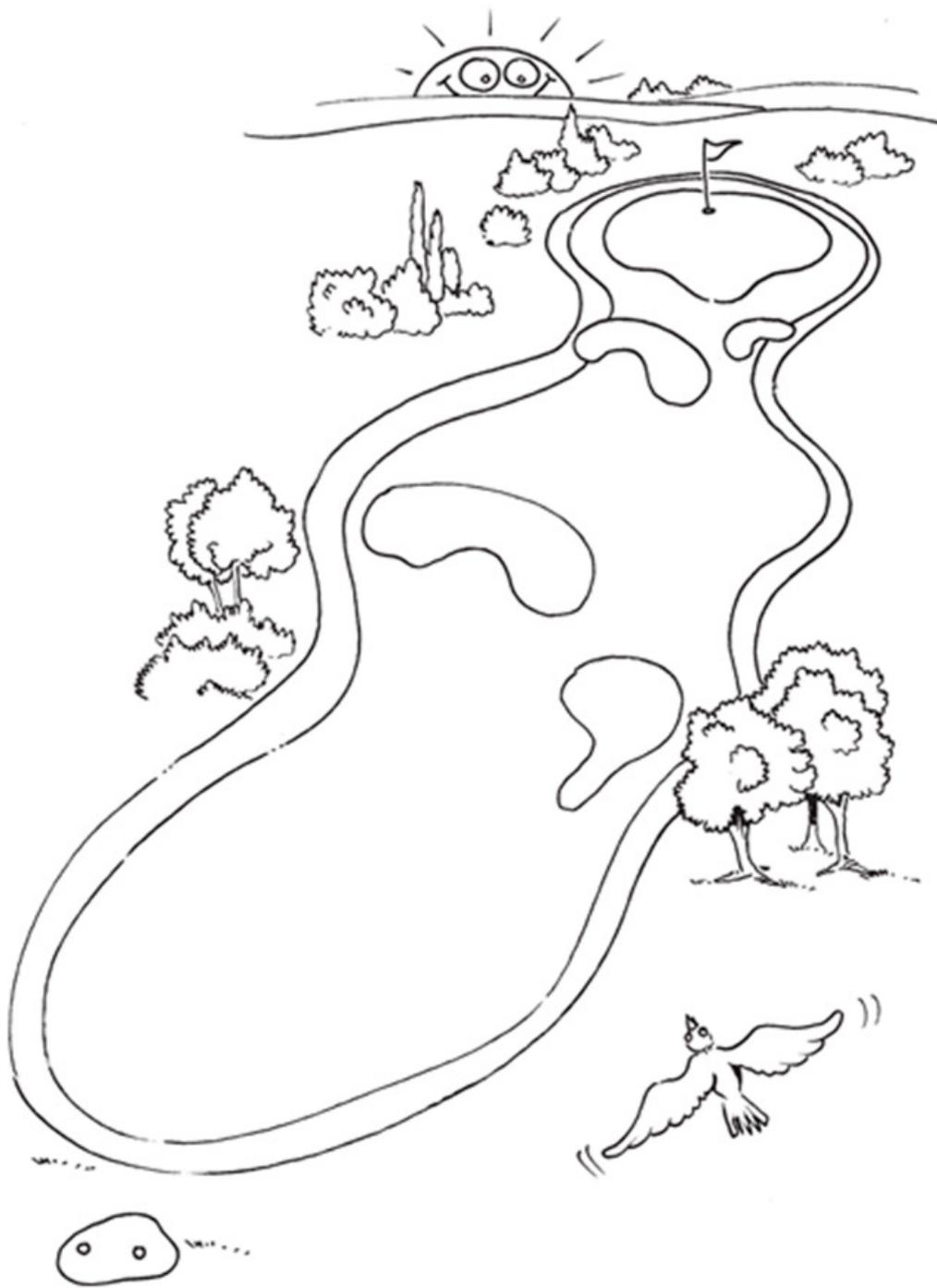
En cas d'appel des secours, prendre le temps de répondre à toutes les questions posées par le régulateur et ne jamais raccrocher avant d'y avoir été invité.

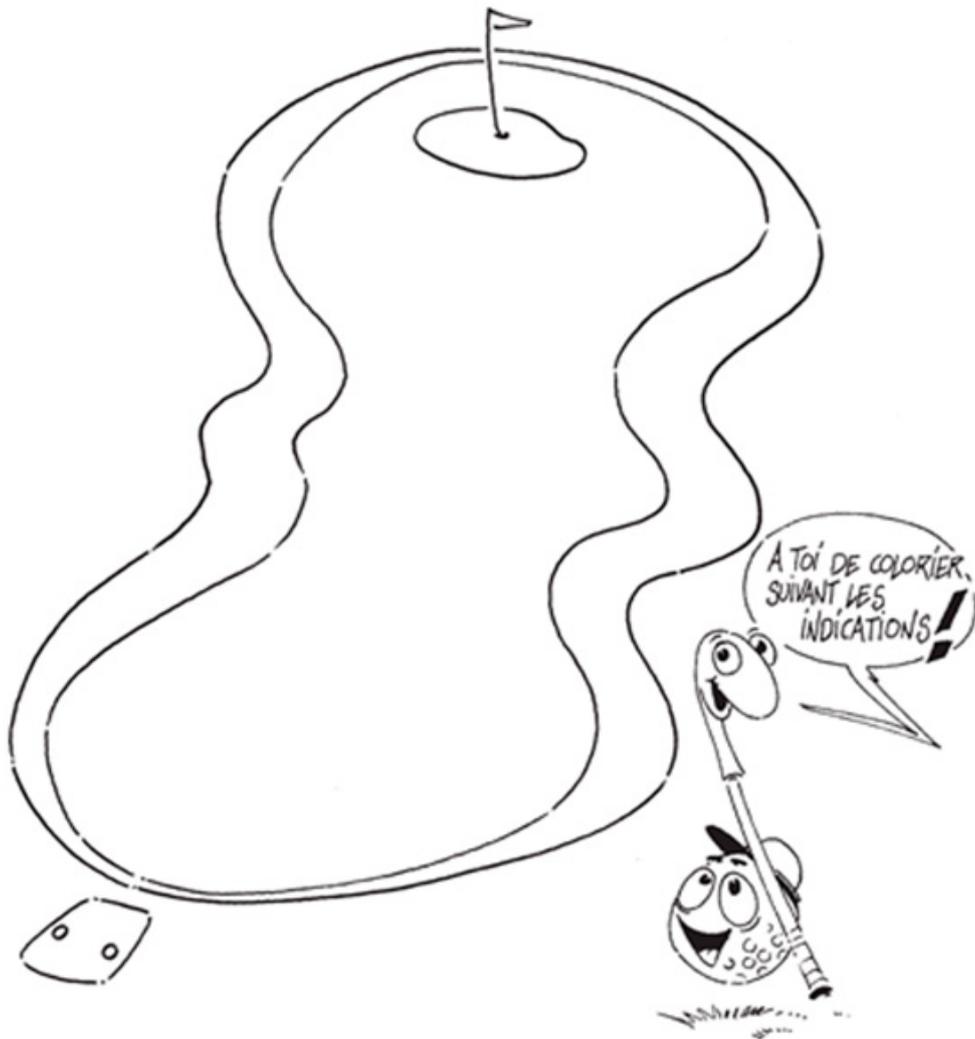
Exemple de fiches babygolf

Points à relier



Colorie le parcours







3^e partie
GUIDE fédéral des écoles de golf
Fiches techniques
Recommandations, documents et outils
pour aider à la mise en place et au fonctionnement
d'une école de golf



Réussir la formation et l'éducation au jeu de golf pour les jeunes de 4 à 17 ans
Document réalisé par Philippe URANGA, Priscille DESPRES,
Frédérique Dorbes-Fournier : conseillers techniques de la ffgolf
Pour le Groupe Projet Jeunes : Muriel Foulquié, Présidente
Membres : Marie-Hélène Magnet, Carole Danten-Azfi
Permanents ffgolf : Frédérique Dorbes-Fournier, Conseillère Technique Nationale
Aurélien Lacour, Conseiller Technique National

Contacts utiles :

Fédération française de golf
68, rue Anatole France • 92309 Levallois-Perret cedex
Tél.: 01 41 49 77 00 • golf.juniors@ffgolf.org
ffgolf@ffgolf.org • www.ffgolf.org • [@ffgolf](https://twitter.com/ffgolf) • [#ffgolf](https://www.instagram.com/ffgolf)
Aurélien LACOUR • golf.juniors@ffgolf.org

LUTTE CONTRE LES VIOLENCES

Accompagnement des victimes de violences sexuelles, de bizutage et de harcèlement en milieu sportif

COLOSSE 
AUX PIEDS D'ARGILE

Violences numériques



e-enfance.org

Appel d'urgence pour sourds et malentendants



info.urgence114.fr

Enfance en danger



allo119.gouv.fr